

Chapitre 7. Les comportements socialement indésirables des adolescents : violence, tabagisme et consommation des drogues

Abdellatif LFARAKH

Introduction

Etant une période de maturation physique et psychique de l'individu, l'adolescence est aussi une période de risques qui se traduit par des difficultés particulières dans différents domaines de la vie sociale. C'est pourquoi certains comportements des adolescents comme le vol, le vandalisme, les fugues, les agressions verbales ou physiques, la consommation de substances psychoactives, la prostitution juvénile, les tentatives de suicide, constituent un sujet d'actualité de tous les temps. C'est aussi un sujet qui revêt une diversité d'aspects, notamment médicaux, sociaux et familiaux et juridique. Aussi, retentit-il sous plusieurs titres: comportements hasardeux, comportements socialement indésirables ou antisociaux, comportements à risque, délinquance juvénile, déviances juvéniles, troubles délictueux, conduites d'essai, etc.

Ce sujet revêt une grande importance pour notre pays, étant donné que le nombre et le poids des jeunes adolescents se sont amplifiés en raison de l'arrivée aux âges adultes des cohortes de naissances issues d'une fécondité passée élevée. Cette poussée démographique d'une catégorie de la population, qui constituera le capital humain du pays dans un avenir proche, doit intéresser tout le monde, décideurs et société civile. Tous doivent examiner les implications sur les plans social et économique ainsi qu'en matière du bien être et des conditions de vie des jeunes adolescents et des autres catégories de la population avec qui ils interagissent.

Ceci est d'autant plus vrai dans les banlieues et les campagnes où les conditions de vie et le climat de frustration des adolescents sont exacerbés, d'une part, par l'exode rural et l'urbanisation rapide et incontrôlée et, d'autre part, par la paupérisation de la population de ces zones. En effet, ces milieux souffrent de l'insuffisance de services publics et se caractérisent généralement par des niveaux de vie modeste. Il en découle, entre autres, une insuffisance, sinon un manque d'encadrement des jeunes adolescents. Ces derniers se trouvent le plus souvent livrés à eux mêmes face à l'envahissement de films de violence et d'images publicitaires de tous genre, qui accélèrent une transmission des modes de consommation et des représentations du style de vie occidentale auxquels ils ne

sont pas bien préparés. Ces mutations peuvent provoquer des sentiments de désarroi chez les adolescents qui vivent le plus souvent dans une atmosphère d'exclusion et de chômage dont font objet les membres de leurs familles, notamment les jeunes en âge d'activité. Dans ce contexte, certains adolescents adoptent des comportements délictueux telles que la drogue et la violence comme stratégie de survie et d'affirmation de soi.

Prenant en considérations ces préoccupations, la présente étude propose d'explorer les aspects associés aux comportements socialement indésirables des jeunes adolescents en s'intéressant, dans deux parties distinctes, à la violence physique et la consommation du tabac et des drogues. Vu que certaines recherches menées principalement en Occident, ont démontré l'existence d'une corrélation significative entre ces deux phénomènes, il nous est apparu utile d'étudier, dans une troisième partie, la relation entre ces deux comportements avant de présenter une conclusion générale de l'analyse.

Un intérêt particulier sera porté au milieu semi-urbain et « rural ¹» de la wilaya de Marrakech ainsi que la ville de Casablanca, lieux où le CERED a réalisé deux enquêtes sur les adolescents, lesquelles constitueront des sources privilégiées des données de notre analyse. Ces sources seront complétées par des statistiques sous produites sur les mineurs en situations difficiles et qu'on évaluera au préalable.

Par ailleurs, afin de mieux cerner la problématique relative à chaque phénomène traité, des précisions concernant les concepts et définitions de base et le cadre analytique général seront données suivies d'une description de la nature et de la qualité des informations statistiques qui seront utilisées.

I. La violence chez les adolescents

1. Concepts, définitions et cadre analytique

1.1. Définitions

La violence, en général, est une construction sociale et non une notion dont la définition est admise universellement. Ce qui est considéré comme une agression verbale dans une société pourrait faire partie d'un genre de vie dans une autre. Ainsi l'on peut dire que la violence ne relève pas d'une science exacte, mais plutôt de plusieurs sciences humaines. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S, 2002, p :4) :

¹ Le rural enquêté est tiré des douars à habitat groupé ou éclaté et ne s'étend pas aux douars à habitat dispersé.

« *Les idées sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas en termes de comportement et sur ce qu'est le mal sont influencées par des facteurs culturels et sont constamment remises en question à mesure qu'évoluent les valeurs et les normes sociales* ».

Aussi, trouve-t-on plusieurs définitions qui diffèrent selon l'enjeu et la nature du problème en question (juridique, financier, économique, politique, sociale, etc.) et selon la conjoncture historique. Se plaçant du point de vue de la victime, Buss (1961, p: 10) définit la violence comme étant « *tout comportement qui blesse ou porte préjudice à autrui* » même si il ne s'agit pas d'acte intentionnel ou qu'il est à but curatif. Cette définition a connu plusieurs modifications par la suite. N'est alors considérée comme agression que les comportements jugés par l'*observateur* qui les identifie comme étant une violation de la norme (Gabriel, 1997, p: 11).

Tout récemment, l'O.M.S définit la violence comme suit :

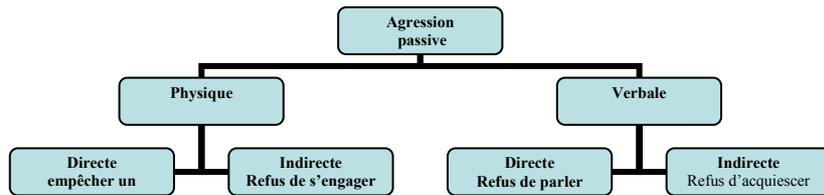
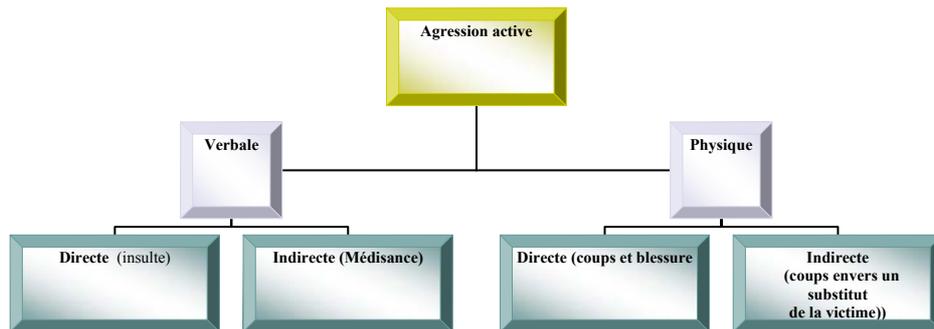
« *L'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès ou une carence* » (OMS, 2002, p: 5).

Cette définition englobe autant la violence interpersonnelle, objet de cette étude, que les comportements suicidaires et les conflits armés. Elle englobe aussi, les violences physiques (directes) que celles indirectes qui peuvent affecter l'individu psychologiquement. Elle inclut même les *conséquences indirectes* des comportements violents comme les problèmes de la carence et de développement affectifs qui peuvent affecter la vie individuelle, familiale ou communautaire.

1.2. Typologie de l'OMS de la violence

Plusieurs typologies sont possibles. Elles se distinguent selon les critères de classification utilisés. Par exemple, on peut tout simplement privilégier un classement selon la nature juridique des faits. Une première catégorie serait la violence pénalisable relevant des crimes et délits. Ce sont les vols, les extorsions, les coups et blessures, les homicides, le trafic et l'usage de stupéfiants, etc. Une autre catégorie, non pénalisable celle-là, concernerait les « incivilités » ou « microviolences » tels le bruit, le vandalisme, les injures. Buss (Moser, 1987, p.13) définit une typologie plus élaborée selon trois dimensions de la violence : 1)

physique - verbale ; 2) active - passive ; 3) directe - indirecte. En les combinant, il aboutit à huit différents types d'agressions selon le schéma ci-après² :



² Une autre classification introduisant une dimension motivationnelle, en distinguant entre l'agression hostile, l'agression instrumentale et l'agression expressive a été introduite par Feshbach, en 1964. (Voir Gabriel Moser.1997. p. 13)

L'OMS a utilisé le critère de l'auteur pour distinguer trois grandes catégories de la violence : violence dirigée contre soi-même, qu'un individu s'inflige à lui-même comme le suicide par exemple, violence interpersonnelle, c'est à dire celle infligée par un autre ou par un petit groupe d'individus, et violence collective infligée par des groupes plus importants comme des Etats, des groupes politiques organisés, des milices et des organisations terroristes.

La violence interpersonnelle se manifeste sous deux formes :

- **la violence familiale** qui se manifeste généralement à l'intérieur du foyer. La maltraitance des enfants, la violence infligée par le partenaire et la maltraitance des personnes âgées sont des exemples d'une telle violence. L'inceste est une autre manifestation de cette violence. S'il n'est pas accompagné de violence physique, il ne peut être une expression d'affection. Même si l'inceste est apparemment le plus souvent commis par le père, il peut aussi être le fait de la mère, du grand-père, du beau-père, de la belle-mère, des frères et soeurs, des oncles, etc.

- **la violence communautaire**, c'est-à-dire la violence entre des individus sans liens de parenté, qui se connaissent ou ne se connaissent pas, et qui survient généralement en dehors du foyer. Elle comprend la violence des jeunes, les actes de violence aveugle, le viol ou les agressions sexuelles par des inconnus, tel l'assaut sexuel défini lui-même comme étant la perpétration d'offenses sexuelles contre la volonté de la victime, ou sans son consentement, et par l'usage de la force, la menace de la force ou la manipulation.

1.3. Les facteurs de risque de la violence interpersonnelle

Les facteurs qui contribuent au risque de comportement antisocial, en général, ou de violence sont complexes, et englobent des variables à la fois systémiques et individuelles. Un modèle écologique répartit ces facteurs en quatre niveaux (O.M.S, 2002, p.10) :

- **1^{er} niveau** : les facteurs biologiques et les antécédents personnels, par exemple les caractéristiques démographiques (âge, sexe, niveau d'éducation, revenu), les troubles psychologiques ou les troubles de la personnalité, la toxicomanie, les antécédents de maltraitance subie ;

- **2^{ème} niveau** : les relations étroites qui pourraient renforcer le risque d'être violent ou de subir une violence, par exemple avec la famille, les amis, les partenaires et les pairs ;

- **3^{ème} niveau** : les contextes de la communauté dans laquelle s'insèrent les relations sociales, par exemple les caractéristiques de l'école, du quartier. Ces contextes accroissent ou réduisent le risque de violence ;

- **4^{ème} niveau** : les facteurs de société plus larges telles des normes sociales et culturelles régissant les rapports entre parents et enfants, les rapports de genre, ceux entre l'autorité locale et le citoyen. Ils englobent aussi les politiques sanitaires, économiques, éducatives et sociales qui font perdurer les inégalités sociales économiques entre groupes sociaux.

D'autres modèles sont également proposés. A titre d'illustration, en s'inspirant des modèles sociopsychologiques, on peut proposer schématiquement le cadre de référence suivant qui trace les principaux facteurs de la violence interpersonnelle chez les adolescents. Outre la discrimination et la marginalisation fondées sur le sexe, il distingue six grandes catégories de facteurs : ceux liés à la communauté d'appartenance ou de résidence; ceux associés à la famille ; ceux se référant à l'institution scolaire, les attitudes, les perceptions, la personnalité et les antécédents personnels de l'adolescent, et enfin les rapports avec les pairs.

Le tableau 1 présente ces catégories de facteurs ainsi que des variables associées à chacun d'entre eux. Les mécanismes à travers lesquels chaque groupe de facteurs de risque agit sur les comportements violents sont expliquées brièvement par catégorie de facteurs sachant bien que le plus souvent ces facteurs sont liés entre eux et s'interfèrent.

Tout d'abord, et comme pour plusieurs phénomènes sociaux, les rapports de genre constituent un facteur discriminant en matière de violence. Les recherches menées dans différents pays, montrent que les filles sont moins portées sur la violence physique que les garçons, tous âges confondus. D'autre part, elles montrent que les inégalités liées au sexe, engendrent des violences physiques et psychologiques, comme la privation des droits à l'éducation, le placement des filles dans le secteur domestique qui les expose à des violences sexuelles, des agressions physiques et des traumatismes psychologiques (Bennani, 1996). De même, la maltraitance parentale des filles est responsable des situations dans lesquelles les adolescentes s'engagent dans des activités où elles sont sexuellement abusées et psychologiquement maltraitées. En outre, de nombreuses données démontrent que la victimisation est plus fréquente chez les filles que chez les garçons.

Le milieu de résidence est un autre facteur de la violence. En effet, de part sa densité, ses équipements socio-éducatifs, les caractéristiques générales de la population qui y réside ou qui le fréquente, le milieu où vivent les adolescents pourrait favoriser ou minimiser chez les jeunes des conduites délinquantes. Une zone résidentielle, marquée par l'absence de structures sociales, pourrait engendrer des situations anormales et un dérèglement généralisé des conduites. Des sentiments d'inégalités sociales chez les résidents privés des équipements et services sociaux entraînent une souffrance quotidienne qui pourrait susciter de

leur part des comportements de haine, et peut être de violence comme conséquences de leur exclusion. Cela pourrait être le cas de jeunes des banlieues des villes qui ne font pas l'objet d'interventions éducatives et sociales visant à les faire bénéficier des bienfaits de l'intégration sociale.

L'environnement familial peut également favoriser des actes de violence. Par exemple, il est constaté que les enfants et les adolescents qui vivent sans mère, pourraient être plus exposés aux agressions et courent plus le risque de devenir violents que les autres adolescents. Cela étant, le rôle du père est sans équivoque. Ceux dont le père est d'une manière ou d'une autre, régulièrement absent en souffrent, du moins psychologiquement. C'est sans doute pourquoi il est constaté que le foyer désuni est générateur de troubles quasi irrémédiables pour l'enfant.

D'une manière générale, le manque d'implication et de surveillance, un climat familial conflictuel, une adoption de conduites déviantes par les parents et la rupture du couple parental sont parmi les facteurs de risque liés à la délinquance des jeunes adolescents.

L'école est considérée comme jouant un rôle très important dans l'orientation des comportements des enfants.

« L'expérience scolaire que vivent les élèves résulte de l'effet combiné de trois fonctions du système scolaire : la fonction culturelle qui vise à transmettre un ensemble d'objectifs, de valeurs, d'idéaux ; la fonction de sélection qui vise à établir un classement des compétences ; la fonction d'intégration enfin, ou la fonction socialisatrice, qui vise à construire des statuts autour d'un ensemble de droits et de devoirs » (Dubet, 1987, p.98).

Ce sont ses fonctions qui contribuent à façonner le comportement de l'individu et qui permettent de contrôler l'agression physique ou autre type de violence. Elles incitent au respect d'une conformité aux exigences de l'école comme lieu de formation à l'ordre et à la discipline, et par conséquent, valorisent l'école en tant que moyen de réussite dans la vie.

Quand ces fonctions sont altérées, l'école perd de sa force et un certain désenchantement scolaire peut se créer. A titre d'exemple, si les élèves commencent à perdre confiance en l'institution scolaire comme moyen d'insertion sociale et professionnelle, la crédibilité de l'école s'affaiblit et constitue, de moins en moins, un repère de référence comportementale. La montée d'autres modes diffuseurs de savoirs (Internet, télévisions paraboliques, etc.) pourrait, dans ce contexte, constituer un facteur favorisant la délinquance, quand ce savoir n'est ni pédagogique ni moral.

Par ailleurs, l'appréciation des circonstances de la nuisance et par conséquent la réponse appropriée à cette nuisance varie d'un individu à un autre en fonction de sa capacité à faire intervenir des processus cognitifs complexes. On constate que

« Les personnes à comportement violent chronique manifeste des distorsions cognitives au sujet du conflit interpersonnel, qu'il soit réel ou imaginé. Leur carte cognitive leur fait croire que les autres agissent avec malveillance, ce qui les portent à commettre une agression préventive et à avoir un point de vue égocentrique (c'est-à-dire à recourir de façon justifiée, croient-elles, à la violence) » (Service correctionnel du Canada, 1995).

En outre, parmi les facteurs individuels de risque liés à la violence, on cite le plus souvent des éléments comme: l'impulsivité, la réactivité, la turbulence et les facteurs neuropsychologiques, soit des facteurs liés à la personnalité et aux antécédents personnels.

L'impulsivité *« est considérée soit comme l'incapacité de réfléchir, soit comme l'intervalle entre un événement donné et la réaction de l'individu. »* (Service correctionnel du Canada, 1995).

Pour White et al (1994) c'est une forme de désinhibition comportementale ou cognitive, résultat d'une insuffisance en matière de maîtrise ou d'autocontrôle du comportement. Pour cette raison, elle pourrait constituer également un facteur favorisant la violence (Barratt, 1994).

Larivée et al (1994) désignent par 'turbulence' *« l'ensemble des comportements problématiques chez les enfants qui risquent d'augmenter la probabilité d'apparition de comportements déviants ou délinquants lors de l'adolescence »*. Par ailleurs, ils soutiennent comme d'autres chercheurs qu'il existe une relation significative entre la précocité des actes turbulents et la violence des actes délinquants (Stattin & Magnusson, 1989). Sur le plan des antécédents personnels, on retrouve, parmi les indicateurs de violence chez les deux sexes, la violence familiale (soit comme victime, soit comme témoin d'actes de violence dans la famille). Des études révèlent aussi que la victimisation des filles est un facteur de risque de violence. Artz (1997), par exemple, laisse entendre que la violence est pour ces adolescentes un moyen d'éviter une revictimisation. Par exemple, des études descriptives sur la violence chez les préadolescentes révèlent que certaines filles qui ont été victimes de violence physique ou sexuelle dans leur famille sont plus susceptibles d'avoir des tendances agressives manifestes, ce qui n'est pas le cas pour les garçons. La toxicomanie est également associée à la violence interpersonnelle.

Enfin, le fait d'avoir des amis violents ou qui encouragent la violence peut accroître le risque d'être victime de violence ou de se comporter avec violence. En effet, le groupe de pairs étant une source d'apprentissage social, quand les interprétations des règles qui lui sont connues sont à prépondérance négative, il constitue un facteur de risque à la délinquance.

Tableau 1. Groupes de facteurs associés à la violence chez les adolescents

Groupes de Factures	Exemples de variables
Rapports de genre	Discrimination sociale et marginalisation économique fondées sur le sexe Protection plus limitée des filles par la législation
Communauté de résidence	Niveaux élevés de crimes dans l'environnement résidentiel Equipements socio-éducatifs insuffisants
Famille	Structure familiale ; Présence/proximité des parents Style de communication négatif ; Disputes conjugales Violence physique ou verbale infligée par les parents Rejet parental ; Violence sexuelle Négligence parentale Faible niveau socio-économique du ménage, pauvreté Densité à l'intérieur du logement (taille du ménage, nombre de personnes par pièce)
École	Echec scolaire ; Décrochage au secondaire Statut de l'enseignant (profil, personnalité, respect qu'on lui accorde...) Rôle de l'institution scolaire
Cognitions	Empathie et distanciation Distorsions cognitives au sujet de la violence Légitimation de l'usage de la force, par exemple comme punition d'une faute commise
Personnalité et antécédents personnels	Troubles de la personnalité Idées suicidaires Manque d'estime de soi, de confiance en soi Dépression Impulsivité et déficiences en matière d'autocontrôle Avoir été victime d'un abus ou d'une négligence Avoir des problèmes de consommation de drogue
Groupe de pairs	Amis violents ou qui encouragent la violence

1.4. Sources des données sur la violence au Maroc

Deux types de sources de données peuvent être envisagés : les enquêtes de terrain et les données sous produites des administrations. Ces dernières portent sur les accidents de la route, donnent des informations sur le suicide en tant que cause de décès³, concernent les statistiques sur les mineurs en difficultés, émanant des activités des tribunaux et celles sous produites par le Service de la Protection de l'Enfance. Une analyse secondaire des statistiques officielles de ces dernières sources sera abordée ultérieurement.

Les résultats des enquêtes auprès des lycéens constitueront notre principale source de données. Il s'agit de l'enquête réalisée par le CERED dans la ville Casablanca, en 1999, auprès de 1093 élèves (516 lycéens et 577 lycéennes) de seize établissements scolaires publics de l'enseignement général secondaire⁴, répartis entre les sept préfectures que comptait la ville⁵. Il s'agit aussi de l'enquête similaire réalisée par le CERED à Marrakech auprès de 1721 élèves (929 lycéens et 792 lycéennes) appartenant à huit lycées répartis entre les périphéries *de trois préfectures⁶ et quatre centres autonomes⁷*. Ces enquêtes ont touché une population scolarisée de 13 à 21 ans.

Nous nous limitons, en ce qui nous concerne, à la qualité des données sur la violence de ces enquêtes à travers un aperçu sur la couverture et la nature des informations recueillies.

Les enquêtés, concernés par les questions sur la violence physique, étaient des lycéens et lycéennes et donc ne représentent pas l'ensemble des adolescents mais uniquement les adolescents lycéens de ce qui a été convenu d'appeler le semi-urbain de la ville de Marrakech. Il faut se garder bien de toute extrapolation des résultats dégagés à l'ensemble de la ville de Marrakech. Il n'en va pas de même pour l'enquête réalisée à Casablanca et qui est représentative de tous les lycéens de cette ville. Toute généralisation à d'autres villes ou à d'autres catégories d'adolescents serait incorrecte.

1- A l'opposé de la quasi-totalité des questions posées aux lycéens et lycéennes, celles sur la violence ont concerné des faits, des comportements **de l'élève enquêté** et non des connaissances, des perceptions ou des croyances se référant à

³ Les données sur les accidents de la route, et sur les suicides ne sont pas disponibles par groupe d'âges. Aussi, ne seront-elles pas traitées dans le reste de ce document.

⁴ Voir les aspects méthodologiques de cette enquête dans : CERED.2000.

⁵ Préfectures de Ain Chock Hay Hassani, Ain Sbaa Hay Mohamadi, Al Fida Derb Sultan, Ben Msick Médiouna, Mouly Rachid Sidi Othman, Casa Anfa, et Sidi Bernoussi Zenata.

⁶ Préfectures d'Al Haouz, Ménara Gueliz et Sidi Youssef Ben Ali.

⁷ Centres de Tahannaout, d'Amizmiz, d'Ait Ourir et Sidi Zouine.

l'adolescence d'une manière générale. Ces questions revêtent un caractère sensible et, donc, sujettes à des sous estimations.

2- Les questions ont été posées à des scolarisés de l'enseignement secondaire et non à tous les adolescents, donc, en quelque sorte, à une « élite ». Les résultats dégagés des réponses obtenues constitueraient des bornes inférieures de ce que pourraient être la situation dans la population des adolescents en général des localités enquêtées ;

3- Trois questions ont été posées aux lycéens sur la violence : deux questions se réfèrent aux 12 derniers mois précédant l'enquête. La première est relative à la violence interpersonnelle physique **subie autre que sexuelle** (i.e., au cours des 12 derniers mois, avez-vous subi une agression -coups et blessures- commise par une ou un groupe de personnes ?). Une personne ayant subi des coups et blessures devrait donc répondre par l'affirmative indépendamment du fait que cette agression fait suite ou non à une agression qu'elle a commise. La deuxième question concerne la violence interpersonnelle physique **agie autre que sexuelle** (Au cours des 12 derniers mois, avez vous frappé ou blessé quelqu'un, seul ou en compagnie d'un groupe de personnes ?). La remarque précédente est valable ici également.

Une autre question concerne la violence sexuelle physique subie au cours de toute sa vie (Au cours de votre vie, avez-vous subi(e) un abus sexuel ?).

A chaque fois, les catégories de réponse spécifient le nombre de fois où le sujet a subi ou commis de telles violences. Les violences à l'encontre des biens publics ou privés ne sont pas traitées ici ; il en est de même de la violation de l'ordre public à moins que cela porte atteinte physiquement à une personne.

4- Etant donné la rareté et la sensibilité relative des phénomènes étudiés, et la taille de notre échantillon, le fait de travailler sur de petits chiffres limite évidemment la portée de l'analyse et doit être présent à l'esprit lors de l'interprétation des résultats.

2. La violence subie (victimisation)

Il s'agit de la violence subie à l'intérieur de l'établissement d'enseignement, dans la rue, au sein de la famille, dans des lieux publics ou des endroits privés.

Avant d'entamer l'étude de la violence à partir des enquêtes auprès des lycéens, il convient de tracer un profil succinct sur les caractéristiques familiales des élèves échantillons, car leur vie sociale est tributaire de leur vie familiale.

Le niveau socio-économique des ménages des lycéens des banlieues de Marrakech est relativement faible : ils résident dans des types d'habitat modeste voire sommaire, dans des ménages comptant 5 personnes et plus à raison de 86%, avec une densité d'au moins 3 personnes par pièce dans une proportion de 60% (i.e : l'adolescent plus 2 personnes au moins). Les parents d'un cinquième d'entre eux ne résident pas ensemble, soit parce qu'ils sont divorcés ou séparés (9%), soit parce que le père, la mère ou les deux parents sont décédés (9.4%) ou encore parce que le père est un résident marocain à l'étranger (1.5%). Pour environ les deux tiers d'entre eux (65%), le père est un immigrant qui est, dans 68% des cas, d'origine rural. Pour 45% d'entre eux, le père est sans niveau scolaire ou de niveau coranique, proportion qui est encore plus élevée s'agissant de la mère de ces adolescents (68%). Trois lycéens sur dix (29%) exercent parallèlement à leur étude un emploi économique.

S'agissant des lycéens de la plus grande ville du Maroc, Casablanca, le profil des enquêtés est différent du précédent : ils habitent dans des types d'habitat diversifié. Près de neuf sur dix (88%) d'entre eux vivent dans des ménages comptant cinq personnes et plus, avec une bonne proportion (65%) vivant dans des pièces abritant moins de trois personnes, les parents de 13% d'entre eux ne vivent pas ensemble, soit parce qu'ils sont divorcés ou séparés (5%), soit parce que le père, la mère ou les deux parents sont décédés (8%). Même quand ils vivent ensemble, cela ne veut pas dire nécessairement qu'ils résident avec l'adolescent enquêté. En témoigne la proportion de ceux ayant déclaré ne pas vivre avec leurs deux parents, à savoir 17.7% (à comparer à 13% pour ceux dont les parents ne vivent pas ensemble). C'est le cas des élèves internes et de ceux placés chez des personnes du réseau familial. Environ les trois quart des enquêtés (72%), ont des pères qui sont des immigrants dont 58% sont d'origine rural, et 27% ont des pères sans niveau scolaire, proportion qui est plus élevée parmi les mères de ces adolescents (50%). Un peu plus d'un lycéen sur dix (12%) exerce un emploi économique.

Comment cet environnement sociodémographique affecte-t-il le risque d'être frappé ou blessé ? Pour répondre à cette question, examinons, de prime abord, le niveau de risque d'agression physique et ses variations par sexe et âge.

Au cours des douze derniers mois précédant l'enquête réalisée en janvier 2003, 11,7% des lycéens du semi-urbain de Marrakech déclarent avoir été frappés ou blessés physiquement au moins une fois. 4,5% ont été frappés ou blessés deux fois et plus, soit 38,5% des victimes de ce type de violence (4,5/11.7). Parmi les lycéens casablancais, ces proportions sont respectivement de

16,9%; 4,7% et 27,8%. Ces proportions peuvent être considérées élevées⁸, particulièrement pour les lycéens casablancais.

Tableau 2. Lycéens (en %) selon qu'ils ont ou non déclaré avoir subi des coups et blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes au cours des 12 mois précédents selon le sexe

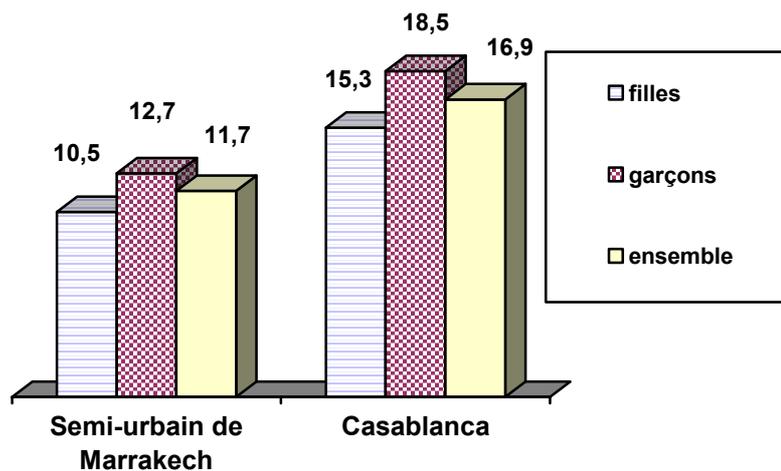
Avez-vous subi des coups ou blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois ?	Masculin	Féminin	Ensemble
Semi-urbain Marrakech			
Oui, une fois	8,0	6,3	7,2
Oui, deux fois	2,0	2,1	2,1
Oui, trois fois ou plus	2,7	2,1	2,4
Non, jamais	83,4	84,3	83,8
ND	3,9	5,1	4,4
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	929	792	1721
Casablanca			
Oui, une fois	14,1	10,4	12,2
Oui, deux fois	2,5	2,6	2,6
Oui, trois fois ou +	1,9	2,3	2,1
Non, jamais	79,5	83,0	81,3
ND	1,9	1,7	1,8
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	516	577	1093

Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999.

Globalement, les garçons courent le risque plus que les filles d'être ainsi victimes : 12,7% contre 10,5% pour le cas du semi-urbain de Marrakech et 18,5% contre 15,3% pour Casablanca. Cette différenciation n'est cependant plus valable lorsqu'on compare les deux sexes ayant été frappés ou blessés **au moins deux fois** l'an précédant par autrui (voir tableau 2 et graphique 1).

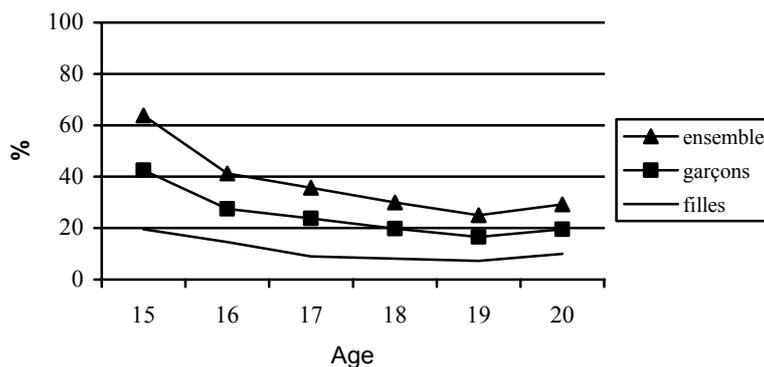
⁸ Selon les réponses à une question identique posée aux français, en 1998, de 12-19 ans, 8,7% ont été frappés ou blessés au moins une fois au cours des 12 derniers mois (voir Baromètre santé 2000. p.192)

Graphique 1. Lycéens (en%) ayant subi des coups ou des blessures au moins une fois au cours des 12 derniers mois par sexe

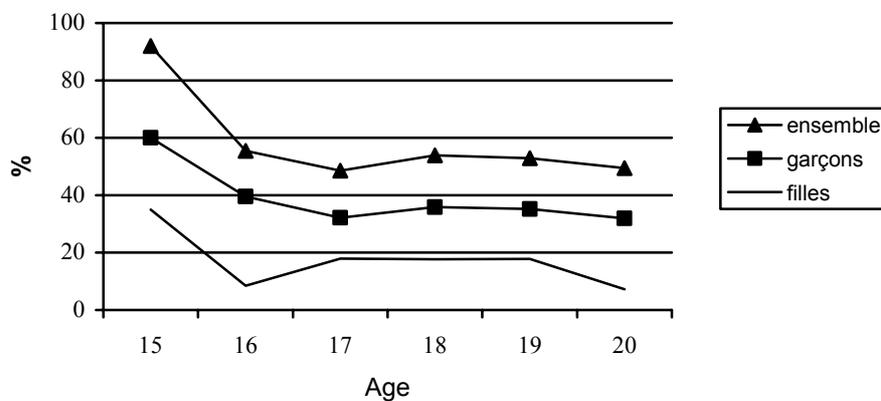


Par âge, on constate qu'indépendamment du sexe, le risque d'être victime a tendance à baisser à mesure que l'adolescent grandit (graphique 2). Cependant, cette évolution ne semble pas être vérifiée pour le cas des casablancais (graphique 3)

Graphique 2. Lycéens de 15 à 20 ans ayant subi des coups ou des blessures au cours des 12 derniers mois au moins une fois selon l'âge par sexe: Semi-urbain de Marrakech



Graphique 3. Lycéens de 15 à 20 ans ayant subi des coups ou des blessures au cours des 12 derniers mois, au moins une fois, selon l'âge par sexe: Casablanca



La dimension du ménage semble être quelque peu une des variables discriminantes eu égard à la violence subie. Ainsi, les lycéens du semi-urbain de Marrakech dont la taille de ménage est inférieure à 5 et ceux vivant dans des ménages de 8 personnes et plus subissent avec différentes propensions des coups

et blessures de la part d'autrui : 14,9% vs 11,6%. L'écart n'est cependant pas autant nuancé entre ceux de taille « 5 à 7 personnes » par ménage et « 8 et plus » : 11,1% et 11,6% respectivement. Ce constat reste valable lorsqu'on considère le nombre de fois frappé ou blessé comme l'indique le tableau ci-après. Il l'est également pour les lycéens casablancais où les taux de victimisation observés sont de 18,5% parmi les élèves dont le ménage est de taille inférieure à 5 personnes contre 16,6% et 16,8% respectivement parmi les lycéens résidant dans des ménages de taille « 5 à 7 » et « 8 personnes et plus ».

Une taille élevée du ménage (*i.e.*, supérieure à cinq), signifie-t-elle une plus grande protection par une fratrie nombreuse ? Une taille moyenne inférieure à cinq, indique-t-elle une structure familiale vulnérable telle que les familles monoparentales ? Les réponses à de telles interrogations constitueraient des pistes d'explication des résultats sur l'association trouvée entre la taille du ménage et la victimisation étudiée dans le tableau.

Tableau 3. Lycéens selon qu'ils ont ou non déclaré avoir subi des coups et blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 mois précédents, selon le nombre de personnes par ménage

Avez-vous subi des coups ou blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois ?	2-4	5-7	8 et plus
Semi-urbain de Marrakech			
Oui, une fois	8,1	7,0	7,2
Oui, deux fois	3,6	1,9	1,8
Oui, trois fois	3,2	2,2	2,6
Non, jamais	82,2	84,2	84,0
ND	2,8	4,8	4,4
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	247	1018	456
Casablanca			
Oui, une fois	13,8	11,6	12,7
Oui, deux fois	1,6	2,8	2,5
Oui, trois fois	3,1	2,2	1,6
Non, jamais	80,0	81,7	81,2
ND	1,5	1,8	1,9
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	130	649	314

Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999

Afin d'approfondir cette question, on va explorer la relation entre la victimisation, physique telle qu'elle est définie par la question examinée et la composition du foyer mesurée ici par « le fait de résider ou non avec ses deux parents à la fois » (tableau 4). Il en ressort que vivre à l'adolescence dans un foyer monoparental semble prédisposer plus à subir une violence que vivre dans une famille complète (*i.e.* Ménage biparental). En effet, les lycéens résidant en même temps avec leur père et leur mère sont plus protégés contre une agression physique, commise à leur rencontre, que ceux habitant avec un seul parent : 84,5% contre 79,5% dans le semi-urbain de Marrakech et 82,6% versus 78,5% à Casablanca. Ainsi, « *la violence subie touche plus les enfants de famille déstructurées* », résultat similaire à la littérature étrangère en la matière (Sullerot, 1999).

Tableau 4. Lycéens selon qu'ils ont ou non déclaré avoir subi des coups et blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 mois précédents, selon le statut de résidence avec leurs parents

Avez-vous subi des coups ou blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois ?	Vit avec les deux parents à la fois	Vit avec l'un des deux parents seulement
Semi-urbain de Marrakech		
Oui, au moins une fois	11,1	14,1
Non, jamais	84,5	79,5
ND	4,4	6,4
Total	100,0	100,0
Nombre d'observations	1377	371
Casablanca		
Oui, au moins une fois	15,5	21,5
Non, jamais	82,6	78,5
ND	1,9	0,0
Total	100,0	100,0
Nombre d'observations	900	144

Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999

Ces données sont encore plus nuancées lorsque nous considérons la situation matrimoniale des parents de l'adolescent (tableau 5) : devant le risque d'être victime de violence physique telle que nous l'avons considérée, une inégalité claire existe entre les lycéens dont le père et la mère sont toujours en union et vivent ensemble et ceux dont les parents sont séparés ou divorcés. En considérant la violence subie, toutes fréquences confondues, on constate que parmi les lycéens du semi-urbain de Marrakech, le risque est de 10,5% pour ceux dont les parents vivent ensemble contre 12,3% pour ceux dont l'un des parents au moins est décédé, voire 15,3% chez ceux dont le père est divorcé ou séparé de la mère. Se limitant à une fréquence d'une fois, ces proportions sont respectivement de l'ordre de 6,2%, 8,6% et 11,5% respectivement.

Les résultats de l'enquête similaire, menée à Casablanca, sont plus parlants que ceux relative à l'enquête du semi-urbain de Marrakech. Plus élevées, les proportions dégagées sont aussi plus écartées : 16% pour les lycéens dont les parents vivent toujours ensemble versus 24,7% pour ceux dont un des parents au moins est décédé et 17,5% pour les lycéens dont les parents sont divorcés ou séparés.

Tableau 5. Lycéens selon qu'ils ont ou non déclaré avoir subi des coups et blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 mois précédents, selon que leurs parents vivent ensemble, sont séparés ou divorcés, ou l'un (ou les deux) est (sont) décédé(s)

Avez-vous subi des coups ou blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois?	Vivent ensemble	Séparés / divorcés	L'un des deux au moins est décédé
Semi-urbain de Marrakech			
Oui, une fois	6,2	11,5	8,6
Oui, deux fois	2,1	1,9	0,6
Oui, trois fois	2,2	1,9	3,1
Non, jamais	85,2	82,7	80,9
ND	4,3	1,9	6,8
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	1339	156	162
Casablanca			
Oui, une fois	11,5	14,0	18,0
Oui, deux fois	2,3	3,5	4,5
Oui, trois fois	2,2	0,0	2,2
Non, jamais	81,8	82,5	75,3
ND	2,1	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	946	57	89

Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999

La densité par pièce peut constituer une source de tension et donc de conflit pour l'adolescent. Elle peut être associée également avec le statut social de l'adolescent dans la mesure où des densités élevées sont observables chez les ménages défavorisés par comparaison aux ménages « aisés ». Dans les deux cas, elle peut être corrélée à la fréquence de la violence subie par l'enfant adolescent. Les données du semi-urbain de Marrakech tendent à confirmer cette hypothèse, surtout à partir de la taille de 4 personnes par pièce ou plus, c'est-à-dire l'adolescent lycéen plus trois membres du ménage passant la nuit dans la même pièce. Le risque pour un lycéen du semi-urbain de Marrakech d'être frappé, ou blessé au moins une fois, est de 10,3% quand il passe la nuit seul, de pratiquement la même probabilité quand il partage sa chambre avec une à deux personnes contre 14,7% lorsqu'ils sont quatre personnes au moins à passer la nuit dans la même pièce. La densité par pièce ne semble donc discriminante qu'à partir du moment où le lycéen vit avec trois autres membres du ménage ou plus dans la même chambre. Pour le cas des lycéens de Casablanca, les fractions correspondantes sont, respectivement, de 14,2% ; 16,6% et 18,2%, soit une nette corrélation entre le risque de victimisation et la densité par pièce.

Tableau 6. Lycéens selon qu'ils aient ou non déclaré avoir subi des coups et blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes au cours des 12 derniers mois précédents selon le nombre de personnes avec qui ils partagent la même pièce

Avez-vous subi des coups ou blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois?	Aucun	1-2 personnes	3 personnes et plus
Semi-urbain de Marrakech			
Oui, une fois	6,0	6,5	9,0
Oui, deux fois	1,7	2,0	2,5
Oui, trois fois	2,6	1,9	3,2
Non, jamais	83,0	86,5	80,7
ND	6,8	3,1	4,7
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	352	800	569
Casablanca			
Oui, une fois	9,5	12,2	13,5
Oui, deux fois	2,1	2,3	2,9
Oui, trois fois	2,6	2,1	1,8
Non, jamais	85,3	82,0	78,7
ND	0,5	1,4	3,1
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	190	517	385

NB : Un cas de réponse ne sait pas ou non déclaré, est omis dans ce tableau

Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999

Dans le même esprit, on peut vérifier s'il y a association entre le risque d'être frappé ou blessé et certaines caractéristiques des parents qui, à leur tour, pourraient être liées au statut socioprofessionnel du ménage. A ce titre, nous explorons en premier lieu l'effet du type d'activité du père et de la mère de l'adolescent - auquel il lui a été demandé d'indiquer si son père, dans le cas où il est toujours vivant, exerce ou non une profession. La même question lui a été adressée s'agissant de sa mère.

Selon les résultats du tableau 7, les lycéens, ayant un père actif occupé au moment de l'enquête, sont relativement moins nombreux à courir le risque d'être victime physiquement tel que nous l'entendons ici. Parmi eux, 10,6% ont déclaré avoir été frappés ou blessés au moins une fois l'an précédent versus 13,7% parmi ceux dont le père n'exerce pas une profession selon l'enquête du semi-urbain de Marrakech et 16,2% versus 17,1% respectivement à Casablanca. S'agissant de la relation entre la violence subie par l'enfant adolescent et l'exercice ou non d'une profession par la mère les résultats obtenus sont dans le sens opposé de ceux relatifs au cas du père. En effet, dans le semi-urbain de Marrakech, les lycéens dont la mère exerce une profession sont plus susceptibles d'être victimes physiquement (14,9%) que ceux dont la mère est femme au foyer (10,7%). Il en est de même à Casablanca où ces pourcentages sont respectivement de l'ordre de 20,7% et 15,4%. La présence de la mère au foyer ou son absence temporaire est-il un facteur explicatif de ce constat ? Autrement dit, l'adolescent, dont la mère est présente au foyer, est-il mieux protégé contre une agression ? Les agressions dont il est question peuvent être commises par un membre du ménage, notamment par la mère. Dans ce cas, le résultat constaté s'explique-t-il par le stress de l'activité professionnelle exercée par la mère et son effet sur la relation enfant-mère, en particulier dans des milieux défavorisés ? La participation de la mère au marché du travail en tant qu'active occupée et son association apparente avec un risque croissant de victimisation de son enfant adolescent cache-t-il, peut-être, le fait que les mères qui travaillent sont en plus grande proportion des femmes en rupture d'union ? Cette dernière hypothèse semble plus plausible comme explication étant donnée que, parmi les adolescents dont la mère est active occupée, 21,7% ont déclaré que leurs mères sont divorcées ou veuves alors que cette proportion ne dépasse guère 10,1% parmi les lycéens dont la mère est femme au foyer.

Tableau 7. Lycéens selon qu'ils aient ou non déclaré avoir subi des coups et blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois précédents, selon que les parents (vivants) de l'adolescent ont une profession (ie : Actif occupé) ou non

Avez-vous subi des coups ou blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois ?	Père a une profession		Mère a une profession	
	oui	non	oui	non
Semi-urbain de Marrakech				
Oui, une fois	6,6	7,3	8,8	6,7
Oui, deux fois	1,8	3,2	2,3	2,0
Oui, trois fois	2,2	3,2	3,8	2,0
Non, jamais	85,4	79,8	81,2	84,9
ND	4,0	6,4	3,8	4,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	1312	218	261	1395
Casablanca				
Oui, une fois	11,4	13,1	15,7	11,1
Oui, deux fois	2,7	2,3	2,5	2,2
Oui, trois fois	2,1	1,7	2,5	2,1
Non, jamais	82,1	80,1	77,8	82,7
ND	1,7	2,8	1,5	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	821	176	198	872

Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999

Le niveau d'instruction des parents, par contre, ne semble pas être clairement associé avec la victimisation physique du lycéen. Les résultats des deux enquêtes ne sont pas cohérents de même que la comparaison père/mère et ce, quelque soit la fréquence de victimisation considérée (voir tableau 8). A titre d'illustration, pour le semi-urbain de Marrakech, les adolescents ayant été agressés au moins une fois représentent 10,9% parmi les lycéens dont le père est sans niveau d'instruction, 11,8% parmi ceux dont le père a le niveau primaire et 12,3% pour ceux dont le père a atteint le niveau secondaire et plus, soit des variations régulières mais faibles d'un niveau à l'autre. Pour Casablanca, ces pourcentages sont respectivement de 15,4%, 14,8% et 16,7%.

Tableau 8. Lycéens selon qu'ils aient ou non déclaré avoir subi des coups et blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois précédents, selon le niveau d'instruction des parents

Avez-vous subi des coups ou blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois ?	Niveau d'instruction du père			Niveau d'instruction de la mère		
	Sans niveau	primaire	Collège et +	Sans niveau	primaire	Collège et +
Semi-urbain de Marrakech						
Oui, une fois	6,9	7,0	7,6	7,0	9,9	6,3
Oui, deux fois	2,0	2,4	2,0	2,0	1,1	3,3
Oui, trois fois	2,0	2,4	2,7	1,9	3,3	3,6
Non, jamais	85,4	83,2	83,3	85,1	81,9	82,5
ND	3,6	4,9	4,3	4,1	3,8	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	694	286	552	1078	182	332
Casablanca						
Oui, une fois	10,3	11,0	12,2	12,0	11,9	11,3
Oui, deux fois	3,4	1,9	2,6	3,5	2,4	0,0
Oui, trois fois	1,7	1,9	1,9	1,8	1,0	2,6
Non, jamais	81,7	82,3	82,0	81,1	81,4	83,8
ND	2,8	2,9	1,2	1,6	3,3	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	290	209	417	549	210	265

Sources : CERED. Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999

L'exercice d'un travail par un enfant, l'expose le plus souvent à l'exploitation économique et peut contribuer à son échec scolaire. Généralement, les élèves qui exercent une profession pendant l'année scolaire le font par contrainte socioéconomique pour aider leurs parents, contribuer aux dépenses de leurs foyers, voire financer une partie ou la totalité des frais de leurs études. Ces adolescents, issus de familles généralement pauvres, courent plus de risque d'être victimes de différents types de violence, en grande partie par leurs employeurs, ou suite aux conditions et environnement du lieu de travail, par des clients ou des pairs de mêmes profils. Les données du tableau ci-après semblent le confirmer. En effet, parmi les élèves enquêtés dans le semi-urbain de Marrakech, et exerçant une profession, 16,9% ont déclaré avoir été frappés ou blessés par autrui, contre seulement 9,6% parmi ceux n'exerçant aucune profession. Ces fractions sont respectivement de 25,6% et 15,5% pour les élèves de Casablanca. Une fois de plus, nous constatons qu'en milieu urbain, on s'expose plus à la violence qu'en milieu semi-urbain, puisque les proportions de ceux qui ont déclaré avoir été frappés ou blessés sont nettement supérieures à Casablanca qu'au semi-urbain de Marrakech.

Tableau 9. Lycéens selon qu'ils aient ou non déclaré avoir subi des coups et blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois précédents, selon qu'ils exercent ou non une profession au cours de l'année scolaire

Avez-vous subi des coups ou blessures de la part d'une ou d'un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois ?	Exerce une profession	N'exerce pas une profession
Semi-urbain de Marrakech		
Oui, une fois	10,5	5,9
Oui, deux fois	3,0	1,7
Oui, trois fois et +	3,4	2,0
Non, jamais	79,0	85,8
ND	4,0	4,6
Total	100,0	100,0
Nombre d'observations	496	1225
Casablanca		
Oui, une fois	18,8	11,1
Oui, deux fois	3,8	2,4
Oui, trois fois et +	3,0	2,0
Non, jamais	72,9	82,6
ND	1,5	1,9
Total	100,0	100,0
Nombre d'observations	133	956

Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999.

3. Agressions sexuelles subies

Les violences sexuelles sont multiples. L'exploitation sexuelle à des fins commerciales en est une forme. Les rapports sexuels imposés, le viol, le harcèlement sexuel, les sévices sexuels contre des enfants, le mariage d'enfants adolescents⁹ constituent d'autres formes d'agressions sexuelles. Généralement, l'exploitation sexuelle des adolescents comprend le détournement des mineurs, l'atteinte à la pudeur, la pratique de relations sexuelles et l'inceste. L'adolescent peut être abusé sexuellement soit par pénétration orale, génitale ou anale, par attouchement génital ou baiser sexuel. Il peut être l'objet de regards de nature sexuelle, d'attouchement déguisé, d'invitation verbale au jeu sexuel, d'insultes relatives à certaines parties du corps, d'imposition ou incitation à observer ou être observé dans une posture sexuelle. Avoir une relation sexuelle avec un enfant mineur, par force ou non est un viol.

Au Maroc, des cas de ces types de violence sont signalés de temps à autre dans la presse, témoignant que notre pays n'échappe pas à cette forme dangereuse

⁹ Par exemple, l'UNICEF considère le mariage précoce des jeunes filles comme une forme d'exploitation sexuelle des enfants. Au Maroc, parmi les filles de 15-19 ans, on compte 13% mariées, avec 1,6%, qui sont mariées à l'âge de 15 ans selon l'ENSME de 1996/97. Notons que le nouveau code de la famille vient d'interdire le mariage des filles avant 18 ans.

de violence qui peut exposer des mineurs à des risques sanitaires, incluant les IST et le VIH/SIDA, les maladies génésiques, les grossesses précoces et des sévices physiques et psychologiques. Selon une étude (Essaktaoui, 2003, p.16), toute récente, sur cette question, les violences sexuelles sont en nette hausse à la fois au sein de la famille et l'école.

Conscient de la gravité du problème, l'Observatoire National des Droits de l'Enfant a lancé une campagne (affiches, télévision, radio) traitant de l'exploitation sexuelle, de l'usage de drogues et de l'exploitation économique des petites filles (« petites bonnes »). Un Téléphone vert (Hot Line) a été mis en place. Ainsi, durant la période allant de Janvier 2000 à septembre 2001, plus de 40 000 appels reçus, émanant d'enfants, ont permis de lancer l'instruction de 728 dossiers dont 48 cas d'abus sexuels (M'jid, 2001). Les agresseurs sont des étrangers à 43%, des voisins à 21%, des instituteurs à 9%, des pères à 6%, des gardiens à 6%, des directeurs d'établissement scolaire à 4%, des cadres pédagogiques à 3% et d'autres élèves à 3% également. Les victimes ont moins de 5 ans dans 10% des cas, de 6 à 10 ans à 22%, de 11 à 15 ans à 46% et de 16 à 18 ans à 12% et d'âge indéterminé à 10 %.

Les chiffres révélés par l'Association "Bayti", concernant les agressions et l'exploitation sexuelles, dont ont été victimes des enfants à Casablanca et Essaouira sont également inquiétants. Au total, 210 enfants ont été victimes d'un abus sexuel en 2001 sur les 530 cas de maltraitance recensés par l'association.

Le point commun entre les enfants victimes de ces abus, est leur appartenance aux catégories des enfants vulnérables, à savoir les enfants issus de familles disloquées, les enfants de la rue et ceux qui travaillent. Des infections sexuellement transmissibles ont été diagnostiquées chez les victimes dont la plupart à cause de rapports sexuels non protégés (Libération, 200 ?).

Pour protéger les enfants et lutter contre les abus sexuels dont ils peuvent être victimes, un plan d'action national impliquant l'Etat et la société civile a été adopté¹⁰. Ainsi, des associations marocaines ont développé des programmes d'aide aux enfants victimes de violences sexuelles ou se livrant à la prostitution¹¹.

Parallèlement, le Gouvernement marocain a renforcé l'arsenal juridique visant la protection des enfants. Le code pénal marocain traite les questions de violence contre les enfants dans plusieurs articles. Les pénalités contre de tels

¹⁰ Il s'agit du plan d'action de la journée organisée à Rabat en 2003, par le Secrétariat d'Etat chargé de la famille, de la solidarité et l'action sociale, en collaboration avec l'UNICEF, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Justice, l'Observatoire national des droits de l'enfant et des associations non gouvernementales.

¹¹ C'est le cas par exemple de l'association ENNAKHIL, de BAYTI de l'ADFM.

types de délits vont de la prison d'un an à perpétuité, voire dans certains cas la condamnation capitale. A titre d'exemple, l'agression sexuelle d'un mineur, ou la tentative de le violer, par force ou non, entraînent l'emprisonnement du coupable de deux ans à vingt ans selon le cas. En particulier, l'article 487 du Code pénal stipule que lorsque l'auteur est un ascendant ou le tuteur de la victime, une personne qui a une autorité sur elle ou qui est à son service, un fonctionnaire ou un ministre du culte, la peine va de cinq à 30 ans, en fonction de l'âge de la victime.

Des données fiables sur l'abus et l'exploitation sexuels de l'enfant n'existent pas. Les données officielles recueillies par la police et la justice, sous estiment la réalité, car elles concernent exclusivement les cas qui leur sont présentés. A titre d'exemple, selon les services de la justice, le nombre des poursuivis devant les cours pour des délits à caractère sexuel en 2002 s'élève à 917 cas, impliquant 762 affaires dont 159 viols. Parmi ces cas, on note 188 qualifiés de viol, 407 cas de prostitution, 244 d'incitation à la débauche et au proxénétisme, 24 cas d'« obsédés sexuels ». Les filles sont plus touchées par le viol. *« La perte de leur virginité est vécue comme un déshonneur familial qui entraîne très souvent le rejet, l'exil, l'enfermement, le mariage forcé avec l'agresseur ou encore l'emprisonnement »* (M'jid, 2001).

Lors des enquêtes réalisées auprès des élèves des établissements publics de l'enseignement général du cycle secondaire, dans le semi-urbain de Marrakech et à Casablanca, il a été demandé aux lycéens s'ils étaient, au cours de leur vie, violés ou non. Dans l'affirmatif, ils devraient indiquer le nombre de fois. Bien qu'il s'agisse d'une question très sensible, et donc objet de résistance de la part de l'enquêté, la proportion des adolescents interrogés ayant été violés est assez significative : 2,9%, aussi bien à Casablanca que dans le semi-urbain de Marrakech. Les taux de non réponse étaient respectivement de 3, 2% et 4,9% seulement.

Il est souvent admis que les filles sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle de la part d'un membre de leur famille ou d'un étranger que les garçons. A l'opposé de cette hypothèse, le viol n'est pas clairement sexué, et en tout cas ne concerne pas plus les filles adolescentes que les garçons. Ces derniers sont autant exposés que les filles à ce type de violence sexuelle, probablement parce qu'ils sont moins surveillés par les parents et qu'ils sont en contact avec le monde extérieur plus souvent : 3,1% versus 2,8% parmi les lycéens du semi-urbain de Marrakech et 3% versus 2,8% parmi les lycéens de Casablanca. Les différences observées entre les deux sexes sont faibles, mais on peut penser à une sous-estimation plus importante pour le sexe masculin. C'est ce qui est suggéré par la proportion des non réponses qui est de 5,8% pour les

garçons contre 3,8% pour les filles dans le semi-urbain de Marrakech et de 4,8% versus 1,7% à Casablanca.

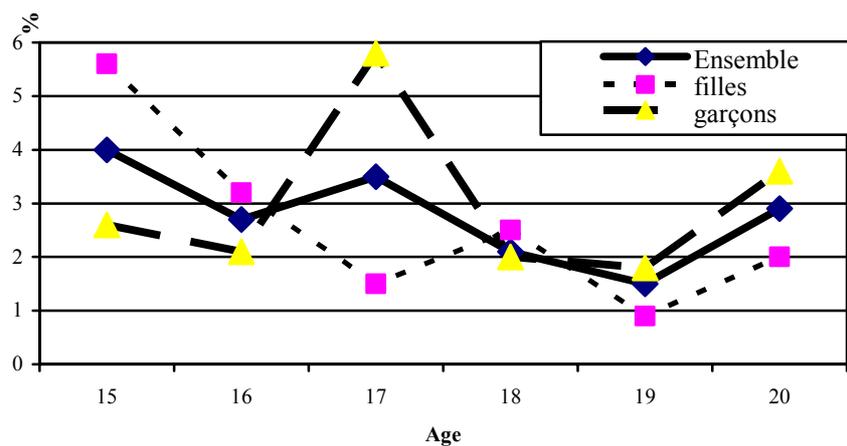
Tableau 10. Lycéens selon qu'ils aient ou non auto déclaré avoir été violés

Au cours de votre vie, avez-vous été violé sexuellement ?	Masculin	Féminin	Ensemble
Semi-urbain Marrakech			
Oui, au moins une fois	3,1	2,8	2,9
Non, jamais	91,2	93,4	92,2
ND	5,8	3,8	4,9
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	929	792	1721
Casablanca			
Oui, au moins une fois	3,0	2,8	2,9
Non, jamais	92,2	95,5	94,0
ND	4,8	1,7	3,2
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	516	577	1093

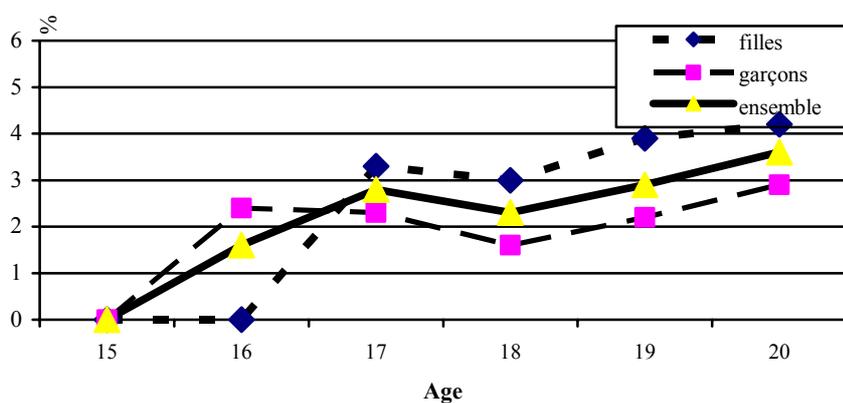
Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999.

Par âge, on constate deux profils distincts. Dans le semi-urbain de Marrakech, le viol déclaré par les lycéens, semble être précoce puis diminuer avec l'âge, tendance plus claire chez les filles que chez les garçons (graphique 4). En revanche, à Casablanca, le viol semble augmenter avec l'âge particulièrement chez les lycéennes (graphique 5).

Graphique 4. Lycéens selon qu'ils aient ou non auto déclaré avoir été violés au cours de la vie selon l'âge par sexe : semi-urbain de Marrakech



Graphique 5. Lycéens selon qu'ils aient ou non auto déclaré avoir été violés au cours de la vie selon l'âge par sexe: Casablanca



Le poids des déterminants familiaux, mesurés simplement par un ensemble de variables et par les facteurs socioéconomiques des parents (voir tableau 11), semble être peu lourds relativement à ce qu'on peut s'y attendre. Seuls la taille du ménage, le nombre de personnes partageant la chambre la nuit avec l'adolescent enquêté et la participation du père et celle de la mère à la vie active semblent discriminants.

Les autres variables n'indiquent pas de différences systématiques concernant le risque de viol de l'adolescent. Il est vrai qu'étant donné les faibles pourcentages comparés, il est difficile d'observer de nettes différences de risque.

Tableau 11. Lycéens selon qu'ils aient ou non déclaré avoir été violés sexuellement selon quelques caractéristiques familiales

Semi-urbain de Marrakech et ville de Casablanca

Caractéristiques familiales de l'adolescent	Modalité de réponse	Au cours de votre vie, avez-vous été exposé à un viol ?				Nombre de cas	
		Semi-urbain Marrakech		Casablanca		Semi-urbain Marrakech 100%	Casa-blanca 100%
		Oui, au moins 1 fois	Non, jamais	Oui, au moins 1 fois	Non, jamais		
Vit avec ses deux parents à la fois		2,0	93,1	2,8	93,7	1377	900
Vit avec 1 des deux parents seulement		3,8	90,8	2,8	97,2	371	144
Parents vivent ensemble		2,5	92,4	2,8	93,6	1339	946
Parents séparés/divorcés		2,6	94,9	3,6	96,5	156	57
Un des parents au moins est décédé		2,4	91,4	2,2	96,6	162	89
2-4 personnes par ménage		4,0	92,3	4,0	94,5	247	128
5-7 personnes par ménage		2,6	91,9	2,9	93,4	1018	649
8 personnes et plus par ménage		3,1	92,8	2,3	94,9	456	314
Aucun ne partage avec l'ado la pièce, la nuit		1,7	91,8	1,5	97,9	352	190
1 à 2 pers. la partagent avec l'ado, la nuit		3,0	92,5	3,8	93,2	800	517
3 pers. et plus la partagent avec l'ado, la nuit		3,5	92,1	2,2	93,2	569	385
Père a une profession		2,4	93,3	2,6	94,2	1312	821
Père n'a pas de profession		4,2	87,2	4,5	92,0	218	176
Mère a une profession		3,5	92,3	5,0	93,4	261	198
Mère n'a pas de profession		2,5	92,5	2,2	94,3	1395	872
Père sans niveau d'instruction		3,3	91,5	2,7	93,1	694	290
Père de niveau d'instruction primaire		2,7	91,3	2,5	93,3	286	209
Père de niveau d'instruction collège et +		2,2	94,2	3,4	93,8	552	417
Mère sans niveau d'instruction		2,8	92,3	2,6	94,0	1078	511
Mère de niveau d'instruction primaire		3,7	92,9	3,4	92,4	182	541
Mère de niveau d'instruction collège et +		2,7	92,8	2,3	95,1	332	13

La somme des pourcentages n'égalise pas tout à fait 100% en raison des réponses non déclarées ou faisant partie de la catégorie de réponse « ne sait pas » ou celle résiduelle « autres »

Sources : .CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999

En effet, le tableau 11 permet de constater que les adolescents appartenant à des ménages de petites tailles de 2 à 4 personnes et ceux qui partagent leur chambre avec un autre membre du ménage, ou encore ceux dont le père n'exerce aucune profession ou la mère est active occupée courent plus de risque d'être violés comparativement aux autres adolescents. Les risques ne dépassent pas, dans la quasi-totalité des cas, 4%. En revanche, le fait de vivre ou non avec deux parents, d'avoir des parents séparés ou divorcés ou non, d'avoir des parents instruits ou non, ne semble pas toujours faire des différences significatives systématiquement, dans le semi-urbain comme à Casablanca, en ce qui concerne le risque de s'exposer à un viol. Ceci est valable pour les pères comme pour les mères.

Il en va de même pour ce qui concerne l'exercice d'une profession par l'adolescent du semi-urbain de Marrakech au cours de l'année scolaire (tableau 12). La proportion des lycéens qui ont déclaré avoir subi au moins un viol au cours de leur vie est pratiquement identique que le sujet exerce ou non une profession : 3,0% versus 2,9%. Il en est autrement à Casablanca puisque parmi les lycéens qui exercent une profession au cours de l'année scolaire 6,8 % avaient déclaré avoir été exposés au moins à un viol sexuel au cours de leur vie contre 2,9% parmi ceux qui n'exercent pas de profession pendant l'année scolaire.

Tableau 12. Lycéens selon qu'ils aient ou non déclaré avoir été violés sexuellement selon qu'ils exercent ou non une profession pendant l'année scolaire

Au cours de votre vie, avez-vous été violé?	Exerce une profession	N'exerce pas Une profession
Semi-urbain de Marrakech		
Oui, au moins une fois	3,0	2,9
Non, jamais	90,3	93,0
ND	6,7	4,2
Total	100,0	100,0
Nombre d'observations	496	1225
Casablanca		
Oui, au moins une fois	6,8	2,3
Non, jamais	89,5	94,6
ND	3,8	3,1
Total	100,0	100,0
Nombre d'observations	133	956

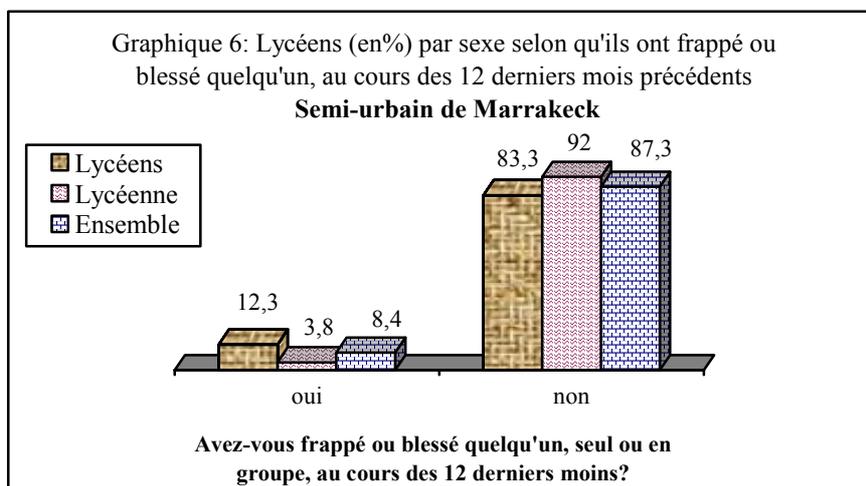
Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999.

4. La violence agie

L'engagement dans « l'agir » semble pour beaucoup d'auteurs une nécessité développementale pendant la période d'adolescence bien qu'il entraîne une prise de risque. Il est souvent considéré comme opposé à la passivité de l'adolescent, question non moins préoccupante pour les éducateurs. « *L'adolescent recherche alors son équilibre entre peur de l'action et fuite dans l'action, entre évitement de l'agressivité et mise en scène de celle-ci dans des scénarios plus ou moins violents, entre inhibition morbide et rituels de provocation.* » nous disaient Marie-Pierre Janvrin et al (Janvrin et al, 1999).

Globalement, 8,4% des lycéens ont déclaré avoir frappé ou blessé quelqu'un, seul ou en groupe, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête alors que 87,3% ont déclaré le contraire et seul 4,3% n'ont pas fourni de réponse. Ce taux d'agressivité des lycéens du semi-urbain de Marrakech est du même ordre que celui enregistré par une enquête sur les enfants français de 12-19 ans, réalisée en 1999, à savoir 9,0% (Guilbert, 2000, p.192).

Par sexe, les résultats des graphiques suivants confirment l'hypothèse selon laquelle « la grande majorité des actes de violence *physique* chez les adolescents sont l'œuvre des garçons ». En effet, si les lycéens ont déclaré avoir frappé ou blessé quelqu'un, l'an précédant l'enquête réalisée dans le semi-urbain de Marrakech, à raison de 12,3%, les lycéennes ne l'ont avoué que dans une proportion de 3,8%, soit un pourcentage n'atteignant pas le tiers de ce qui est enregistré pour le sexe masculin.



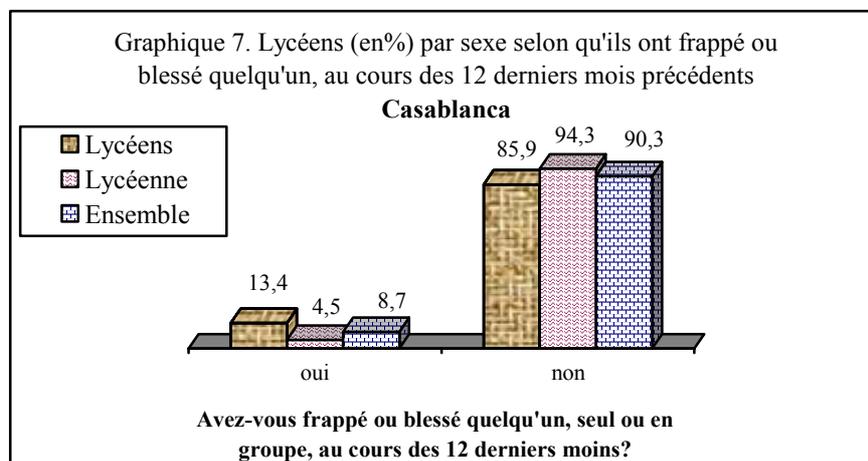


Tableau 13. Lycéens selon qu'ils aient ou non déclaré avoir frappé ou blessé une personne, seul ou avec un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois précédents, selon le sexe

Avez-vous frappé ou blessé une personne, seul ou avec un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois?	Masculin	Féminin	Ensemble
Semi-urbain Marrakech			
Oui	12,3	3,8	8,4
Non	83,3	92,0	87,3
ND	4,4	4,2	4,3
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	929	792	1721
Casablanca			
Oui	13,4	4,5	8,7
Non	85,9	94,3	90,3
ND	0,8	1,2	1,0
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	516	577	1093

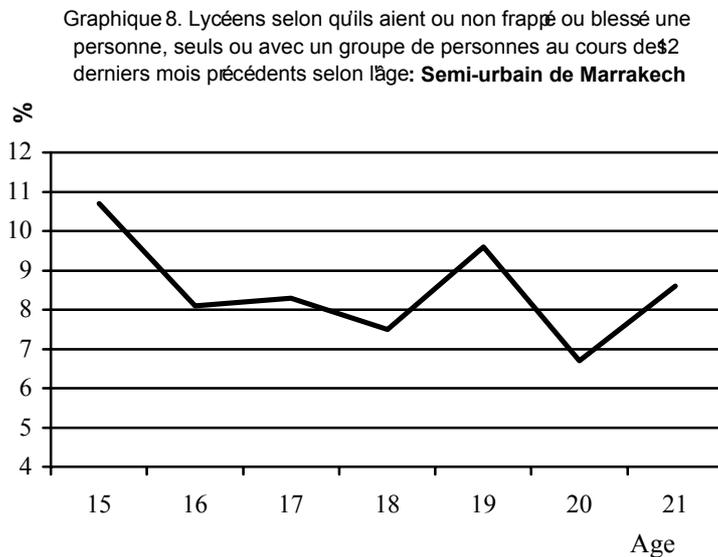
Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999.

L'âge comme variable indiquant la chronologie des influences sociales, mais également en tant qu'indicateur du développement physiologique de l'individu, permet d'examiner la variation de la violence à différents cycles de la

vie de l'adolescent, sans pour autant constituer une « cause » en soi. Les données transversales dont nous disposons montrent¹² ainsi :

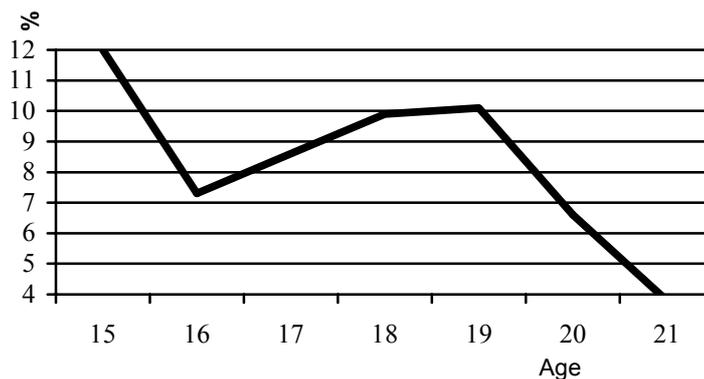
- Une précocité des comportements violents commis par les lycéens : des proportions relativement élevées sont autodéclarées par les lycéens les moins âgés ; 12,0% et 10,7% à 15 ans respectivement à Casablanca et dans le semi-urbain de Marrakech.

- *Grosso modo*, une tendance à la baisse des comportements agressifs physiques à mesure que l'âge augmente et ce, plus nettement à Casablanca qu'au semi-urbain de Marrakech.



¹² Les données relatives aux âges 13 et 14 ans ne sont pas affichées car il s'agit de très petit nombre d'observations ne dépassant pas dans les meilleurs cas six.

Graphique 9: Lycéens selon qu'ils ont ou non frappé ou blessé une personne, seuls ou avec un groupe de personnes au cours des 12 derniers mois précédents selon l'âge : **Casablanca**



Pour vérifier si les variables liées à la famille sont associées à **la violence agie des lycéens enquêtés**, nous allons comparer, dans un premier lieu la proportion d'adolescents ayant agressé physiquement quelqu'un, au cours des 12 derniers mois précédents, selon qu'ils vivent dans des foyers biparentaux ou monoparentaux, l'état matrimonial de leurs parents, la taille du ménage et le nombre de personnes partageant la même pièce, la nuit, avec l'adolescent.

La lecture du tableau 14 ci-après indique que les violences physiques commises sur autrui, en groupe ou seul, sont avouées plus par les lycéens vivant dans des familles monoparentales que par ceux appartenant à des ménages biparentaux. Les écarts sont, cependant, moins prononcés dans le semi-urbain de Marrakech qu'à Casablanca : 8,6% des cas versus 7,8% des cas et 8,4% versus 10,4% respectivement. Cette différenciation se vérifie aussi lorsqu'on examine l'état matrimonial des parents. En effet, avoir un des parents veuf, et dans une moindre mesure, si ses parents sont séparés ou divorcés, semble être lié au caractère agressif physiquement du lycéens casablancais mais pas de celui du semi-urbain de Marrakech. Dans le premier milieu, la propension avouée à frapper quelqu'un, seul ou en groupe, est de 14,6% lorsqu'au moins l'un des parents de l'adolescent enquêté est décédé, contre 8,8% lorsque les parents sont séparés ou divorcés et un peu moins, 8,1% quand le père et la mère vivent ensemble. Dans le deuxième milieu, ces fractions (respectivement 8,0%, 7,1% et 8,1%) ne permettent pas de dégager une conclusion vraisemblable. Parmi les interprétations données à cet effet, il y lieu de souligner l'implication des parents (ou l'intensité de leurs relations avec leurs enfants) qui, lorsqu'elle est forte, constituerait un moyen de protection contre la violence. Inversement, lorsqu'il y a

un manque ou une faiblesse des relations des parents (parental involvement) avec les enfants (cas éventuellement des foyers brisés ou à problèmes conjugaux), ces derniers verraient leur risque de violence s'accroître (Hawkins & al. 2000). De même, la séparation parent-enfant semble déterminer le comportement violent future de l'enfant. A titre d'exemple, Henry et al. (1996) ont trouvé que le fait d'appartenir à une famille monoparentale, à l'âge de 13 ans, est corrélé à la violence commise vers 18 ans.

La taille du ménage, autre variable caractérisant la famille de l'enquêté, ne permet pas de soutenir qu'elle est corrélée à la violence commise par les lycéens puisque à mesure qu'elle augmente, le taux de violence agie à l'encontre d'une personne augmente, pour pratiquement se stabiliser dans le cas du semi-urbain ou, à l'opposé, diminue pour s'accroître par la suite dans le cas de Casablanca. Des profils non cohérents qui, en tout cas, ne pourraient être dus à la qualité d'éducation octroyée par les parents aux enfants qui, généralement, diminue lorsque le nombre d'enfants est élevé.

Le nombre de personnes partageant la même chambre, la nuit, avec le lycéen peut aussi bien refléter un statut socioculturel et économique de l'adolescent que traduire un certain degré de son isolement, peut-être aussi de stress. Toutefois, ces hypothèses ne sont pas évidentes. Vouloir trouver et, à fortiori, expliquer la corrélation de ce facteur avec la violence agie déclarée par le lycéen est donc difficile. La seule certitude qui se dégage des données recueillies est que les lycéens dormant seuls dans une chambre semblent plus portés à frapper ou blesser quelqu'un que ceux partageant leur chambre avec d'autres membres du ménage.

Concernant les autres facteurs affichés dans le tableau 14, remarquons, qu'à l'inverse de la violence subie (tableau 7), la violence agie est relativement plus importante lorsque le père (ou la mère) exerce une profession. Peut-on interpréter ses résultats par l'assurance relative que permet un père (ou une mère) ayant un emploi, comparé au père (ou mère) sans emploi, ou par l'absence temporaire du père (ou de la mère) qui se rend dans les lieux de travail permettant aux enfants, laissés sans surveillance parentale, de se bagarrer ? Seules des études approfondies permettent de vérifier ces hypothèses et fournir des explications plus convaincantes.

Tableau 14. Lycéens selon qu'ils ont ou non déclaré avoir frappé ou blessé quelqu'un, au cours des douze derniers mois, selon quelques caractéristiques familiales : semi-urbain de Marrakech et ville de Casablanca

Caractéristiques familiales de l'adolescent	Modalité de réponse	Au cours de votre vie, avez-vous frappé ou blessé quelqu'un, seul ou avec un groupe de personnes?				Nombre de cas	
		Semi-urbain Marrakech		Casablanca		Semi-urbain Marrakech 100%	Casablanca 100%
		Ouï	Non	Ouï	Non		
Vit avec ses deux parents à la fois		7,8	87,9	8,4	90,7	1377	900
Vit avec 1 des deux parents seulement		8,6	85,2	10,4	89,6	371	144
Parents vivant ensemble		8,1	87,6	8,1	90,7	1339	946
Parents séparés/divorcés		7,1	89,7	8,8	91,2	156	57
Un des parents au moins est décédé		8,0	86,4	14,6	85,4	162	89
2-4 personnes par ménage		7,7	89,5	12,5	87,5	247	128
5-7 personnes par ménage		8,5	87,0	7,1	91,8	1018	649
8 personnes et plus par ménage		8,3	86,8	10,5	88,2	456	314
Aucun ne partage avec l'ado la pièce, la nuit		13,4	80,4	10,0	90,0	352	190
1 à 2 pers. la partagent avec l'ado, la nuit		6,1	89,8	7,5	91,5	800	517
3 pers. et plus la partagent avec l'ado, la nuit		8,4	88,2	9,4	89,1	569	385
Père a une profession		8,4	87,6	8,9	90,0	1312	821
Père n'a pas de profession		7,3	88,1	6,3	92,6	218	176
Mère a une profession		9,2	86,6	10,1	88,9	261	198
Mère n'a pas de profession		7,9	88,0	8,1	90,8	1395	872
Père sans niveau d'instruction		7,2	88,8	9,0	89,7	694	290
Père de niveau d'instruction primaire		6,3	89,5	8,6	89,0	286	209
Père de niveau d'instruction collège et +		10,1	85,9	10,1	89,7	552	417
Mère sans niveau d'instruction		7,1	89,0	8,4	90,4	1078	511
Mère de niveau d'instruction primaire		6,0	90,7	8,9	90,2	182	541
Mère de niveau d'instruction collège et +		11,1	84,3	15,4	84,6	332	13

La somme des pourcentages n'égale pas tout à fait 100% en raison des réponses non déclarées ou faisant partie de la catégorie de réponse « ne sait pas » ou celle résiduelle « autres »

Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999

Si on s'intéresse maintenant à l'exercice d'une profession par l'adolescent lui-même au cours de l'année scolaire, l'on constate clairement que les lycéens qui travaillent en dehors de leurs études scolaires, sont relativement plus nombreux à déclarer avoir frappé ou blessé quelqu'un, seul ou en groupe, au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, constat valable aussi bien dans le semi-urbain de Marrakech (13,3% versus 6,4%) qu'à Casablanca (15,8% versus 7,7%).

Tableau 15: Lycéens selon qu'ils ont ou non déclaré avoir frappé ou blessé une personne, seuls ou avec un groupe de personnes, au cours des 12 derniers mois précédents, selon qu'ils exercent ou non une profession au cours de l'année scolaire

Avez-vous frappé ou blessé une personne, seul ou en groupe, au cours des 12 derniers mois?	Exercent une profession	N'exercent pas une profession	Ensemble
Semi-urbain Marrakech			
Oui	13,3	6,4	8,4
Non	82,5	89,3	87,3
ND	4,2	4,3	4,3
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	496	1225	1721
Casablanca			
Oui	15,8	7,7	8,7
Non	84,2	91,1	90,3
ND	0,0	1,2	1,0
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	133	956	1093

Sources : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003 et enquête élèves de Casablanca, 1999.

5. Type de délits des mineurs

Les informations dans ce domaine proviennent, d'une part, de la Direction des Affaires Pénales et des Grâces du Ministère de la Justice qui recueille les cas de la délinquance juvénile portés devant les tribunaux nationaux. Elles émanent, d'autre part, de la Direction de la Jeunesse et de l'Enfance qui relève du Ministère de la Jeunesse. Son Service de la Protection de l'Enfance s'occupe de l'accueil, de l'encadrement et de la rééducation des jeunes mineurs âgés de moins de 18 ans impliqués, arrêtés, jugés, par les tribunaux et placés dans différents établissements de protection de l'enfance.

5.1. les statistiques des tribunaux

Ces informations se réfèrent aux moins de 16 ans du fait qu'au Maroc, la majorité pénale est atteinte à l'âge de 16 ans révolus. Il s'agit de données statistiques fondées sur des critères juridiques et qui ne concernent que les cas qui arrivent devant une juridiction. Par conséquent, ces données ne rendent pas compte du phénomène dans toutes ses dimensions sociales et en tout cas, sont trop sous-estimées pour décrire la réalité du phénomène. Nous les donnons à titre indicatif.

La compilation des statistiques courantes de 2002 nous permet d'avoir les données contenues dans le tableau 16 (voir aussi le tableau des données plus détaillées en annexe). Par rapport aux statistiques de 1998, le nombre de mineurs poursuivis par les tribunaux marocains pour des crimes ou délits s'est accru de 84%, passant de 8309 à 15331 cas. Cet important accroissement pourrait être dû au système d'enregistrement et non uniquement à l'évolution de ce phénomène, puisqu'en 1999, on a recensé 11267 cas, soit beaucoup plus que l'année d'avant. Par rapport à cette dernière année l'accroissement est de 36%, en trois ans, 1999-2002.

Par sexe, la part des filles n'a pas connu de variation notable, 16,6% en 1999 et 16,2% en 2002. La délinquance des mineurs enregistrées auprès des tribunaux reste donc essentiellement masculine: cela implique-t-il que les filles s'adonnent moins aux activités délictueuses? Cela s'explique-t-il par le rôle social qu'elles incarnent et les tâches domestiques qui les occupent, leurs laissant peu de temps à consacrer aux activités délictueuses? Infirmer ou attester ces hypothèses est difficile devant le manque de données détaillées, mais elles sont cohérentes avec les résultats d'enquêtes discutés précédemment.

Par type de crime, les coups et blessures constituent la cause principale des infractions à la législation par les mineurs de moins de 16 ans avec 25,5% des crimes en 2002, voire 30,8% en y ajoutant la catégorie « échange de coups et blessures ». Il s'agit principalement de crimes de garçons : huit poursuivis sur dix sont de sexe masculin. Le vol, qu'il soit qualifié, « simple », pickpockets représente une autre catégorie de délinquance assez importante¹³: 13,2%, dont la quasi-totalité sont des garçons qui en constituent 93%. L'« Ivresse » (6,5%), la « mendicité » (4,3%) et le « vagabondage » (5,9%) représentent aussi des délits de mineurs saisis par les cours et qui sont l'affaire surtout des garçons qui en représentent respectivement 91,0% et 78,7%. Il en est de même pour la

¹³ Ce profil marocain de délinquance est différent de celui constaté en France où les vols représentent plus de la moitié (56,6% en 1997) des actes délinquants pour lesquels des mineurs sont mis en cause, soit quatre fois plus que la proportion enregistré au Maroc (13,2% en 2002)

« drogue » (3,2%) et la « consommation de stupéfiants » (1,6%) qui constituent des types de crimes concernant ensemble 11,3% des mineurs poursuivis. En revanche, la « prostitution » et « l'incitation à la débauche et au proxénétisme » qui constituent 4,3% des crimes parvenus à la justice, sont essentiellement féminines à raison de 66% des cas.

Tableau 16. Recensement général des crimes des mineurs poursuivis par les tribunaux en l'année 2002

Type de crimes	Nombre d'affaires	Nombre de poursuivis devant les tribunaux			
		masculin	féminin	étrangers	Total
Délits et crimes contre les personnes	5836	5169	1389	2	6560
Crimes et Délits financiers	2877	3108	236	0	3344
Délits et crimes touchant la famille et atteintes aux mœurs	762	482	432	3	917
Crimes et délits contre la sûreté et le régime de l'Etat	1397	1449	264	0	1713
Crimes régies par des lois spéciales	2615	2595	165	17	27777
Total	13487	12823	2486	22	15331

Source : Ministère de la justice Direction des Affaires Pénales et des Affaires des mineurs.

5.2. Les données du Service de la protection de l'Enfance

Elles se réfèrent à la population de 18 ans et moins car à l'égard des délinquants de 16 à 18 ans, les juridictions de jugement peuvent, par décision motivée, remplacer ou compléter les pénalités de droit commun par l'une ou plusieurs des mesures de protection ou de rééducation (remise aux parents, liberté surveillée, etc.). De ce fait, le mot «mineur» désigne selon cette source de données une catégorie de personnes plus large que ce qui est considéré en tant que tel par le code pénal.

Il faut souligner aussi, que ces statistiques se limitent aux actes saisis par les autorités locales. Bon nombre ne sont jamais enregistrés parce que les autorités n'en ont pas connaissance ou sont jugés « mineurs ».

Lorsque l'on examine les statistiques des mineurs mis en cause par la police et la gendarmerie, on s'aperçoit que la délinquance pouvant être qualifiée « de proximité » est en baisse constante malgré l'accroissement démographique des mineurs. Cette baisse est plus prononcée, depuis 1996. Ainsi, l'effectif des

personnes mineurs arrêtés a reculé de 7762 cas en 1990 à 7364 en 1994 pour chuter une année après à 4825 et atteindre seulement 2818 en 2001 pour s'élever ensuite à 3936 une année après. Les raisons de cette évolution ne sont pas explicitées dans les rapports sources de ces données. En outre, nous remarquons que ces statistiques restent en deçà du nombre de cas présentés devant les tribunaux, et à fortiori des cas réels.

Tableau 17. Mineurs arrêtés par les services de la police et la gendarmerie (1990 à 2002)

Années	Mineurs arrêtés par les services de la sûreté nationale et de la gendarmerie royale « Délinquance de proximité »		
	masculin	féminin	Total
1990	6068	1694	7762
1991	5298	1393	6691
1992	5286	1301	6587
1993	6097	1445	7542
1994	5980	1403	7383
1995	6039	1325	7364
1996	3464	1361	4825
1997	3274	1118	4392
1998	2612	1508	4120
1999	2717	1080	3797
2000	3313	1325	4638
2001	2645	173	2818
2002	3601	335	3936

Sources : Secrétariat d'Etat de la jeunesse. Bulletins statistiques des établissements de la protection de l'enfance.

II. La consommation de substances psychoactives licites ou illicites

L'usage exagéré du tabac peut provoquer des pharyngites, des troubles gastriques, des gingivites, des angines de poitrines, le cancer de la langue, de la gorge et des poumons, des troubles de la vue ou de la mémoire (Ministère de la Santé Publique, 1994). Outre ces conséquences, les fumeurs de cigarettes risquent d'avantage de passer au haschish et à d'autres types de drogues. La consommation abusive de ces derniers, substances psychotropes (barbituriques, benzodiazépines, etc.) ou solvants organiques (colle, cirage, diluants, etc.), peut tuer. En plus de son énorme coût humain, la toxicomanie entraîne des coûts économiques dus à la perte de productivité et aux soins de santé exigés pour les maladies qui y sont liées.

Afin de limiter de tels usages, une loi antitabac a été mise en vigueur au Maroc en 1996, interdisant de fumer dans les lieux publics et toute publicité pour le tabac. Cependant, les modalités d'application et les départements qui seront chargés de faire respecter cette loi restent à préciser, faute de quoi, cette loi ne serait pas utile.

En 1999, le Ministère de la Santé publie un document dont le « *contenu constitue une référence marocaine en la matière. Il offre une large revue de toutes les pathologies liées au tabac sans omettre ni les composantes sociales et psychologiques ni les moyens de servage* » (Ministère de la Santé Publique, 1999, p 4).

Toutefois, faute de pouvoir disposer de données sur le tabagisme à l'échelle nationale, les auteurs de cet ouvrage se limitent à quelques indications ponctuelles. Il ne reste pas moins que les chiffres donnés révèlent que la lutte contre ce problème devrait commencer dès les plus jeunes âges. Ainsi, sur un échantillon national de 2446 lycéens enquêtés en 1992 par le Ministère de la Santé, on recense 21% en tant que fumeurs, dont 4,5% filles et 95,5% garçons. Selon la même source, les enfants fumeurs commencent à le devenir à des âges très bas, le plus souvent par suivisme de l'entourage immédiat (parents, enseignants, pairs). Les études, menées particulièrement à la Clinique Universitaire de Psychiatrie de Rabat-Salé et au Centre Psychiatrique Universitaire de Casablanca, le confirment. Il « *s'agit d'un phénomène qui touche surtout la jeunesse, 90% des usagers réguliers ont moins de 25 ans. Selon ces études, l'âge du premier usage de drogue est en train, progressivement, de diminuer ; 70% des toxicomanes ont commencé à utiliser les drogues à un âge compris entre 15 et 18 ans. Une catégorie particulière, celle qui consomme les solvants organiques, commencent vers l'âge de 8 ans* » (Ministère de la Santé Publique. 1994).

Il est donc évident que la consommation de ces produits constitue une préoccupation majeure chez les jeunes aussi bien que chez les adultes. Ainsi, selon une enquête nationale réalisée en 2001 auprès de jeunes de 15 à 29 ans (Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2001), 52,8% des jeunes ont identifié le tabagisme, l'alcoolisme, et la drogue comme étant le principal problème de santé.

Sachant que le nombre de décès et de maladies dus au tabagisme chez les adultes est le résultat direct des problèmes de santé des personnes qui commencent à fumer à un jeune âge, et devant l'ampleur du problème, une stratégie nationale a été développée.

Afin de contribuer à remédier à l'insuffisance des données sur le tabagisme aux jeunes âges, nous essayons d'analyser, à partir des enquêtes auprès des lycéens du semi-urbain de Marrakech et de la ville de Casablanca, les résultats concernant la consommation du tabac et des drogues.

1. Précisions sur les données utilisées

Il convient avant d'analyser les données de ces enquêtes, de préciser la nature et les limites des données recueillies :

1. les enquêtes en question étaient à objectifs multiples avec une focalisation sur les connaissances en matière de santé reproductive. Elles n'avaient pas pour but de brosser un tableau détaillé sur l'usage du tabac et de la drogue chez les jeunes, et non plus chez les lycéens enquêtés. Des aspects tels que l'ampleur de la consommation actuelle du tabac ou de la drogue ne sont pas mesurables avec une précision acceptable, faute de questions posées sur la fréquence et les quantités de consommation. La pratique courante est de spécifier un nombre minimal de cigarettes afin de pouvoir classer une personne comme fumeur ou non. Les connaissances et les opinions globales en matière de santé relativement à ces problèmes n'ont pas été non plus traitées. Il en est de même des influences sociales, comme les attitudes parentales et le tabagisme chez les enseignants et les camarades de classe en relation avec l'initiation aux produits du tabac ;

2. en revanche, ces enquêtes permettent d'estimer l'âge à la première cigarette et la proportion de ceux ou celles ayant pris à un moment donné de leur vie une drogue. Des facteurs favorisant la consommation du tabac et des drogues ont été abordés par ces enquêtes mais pas toujours directement. Ainsi, la qualité de fumeur ou non des parents, et l'incitation par autrui à consommer une drogue ont été l'objet de deux questions posées lors de ces enquêtes.

3. par drogue, il a été fait explicitement mention de drogues naturelles telles que haschich, joints, de pilules (karkoubi, crack), sous entendu produits

psychotropes sans prescription médicale, tels que les tranquillisants, les hypnotiques et les amphétamines. Implicitement, la question posée renvoie aussi à la consommation des solvants enivrants (Scilision, méthanol...) qui sont inhalés (sniffing). Aucune question n'a été posée sur la consommation des boissons alcooliques.

4. les remarques relatives à la représentativité des échantillons étudiés, mentionnées dans la première partie traitant de la violence, restent valables ici.

5. les taux de non réponse étaient relativement faibles ne dépassant pas 5% dans les pires cas.

2. Le tabagisme

2.1. La consommation au niveau national

L'étude de la consommation du tabac permet de différencier les comportements occasionnels gérés par le désir d'expérimentation ou d'essai de ceux qui pourraient devenir problématiques avec une recherche d'effets dans un contexte de mal-être.

D'après les données disponibles d'une enquête nationale du Ministère de la Santé (Cherquaoui , Tazi et Chaouki, 2001), 24,3% des élèves des collèges ont commencé à fumer avant l'âge de 10 ans, le taux de prévalence d'utilisation des produits du tabac pendant au moins un jour (cigarettes, shisha, snif...), durant les 30 derniers jours, est de 13,9% (17,4% pour les garçons et 9,3% pour les filles des collèges marocains) avec un léger écart entre les deux milieux de résidence : 14,1% en ville et 13,0% à la campagne.

D'après la dernière source d'information, près de trois élèves sur dix (29%) fument dans les lieux publics, environ deux sur dix (21,8%) au cours d'événements sociaux et un sur dix fume à la maison. La proportion de ceux dont les parents sont des fumeurs est de 25,9% parmi les élèves non fumeurs versus 40,8% parmi les collégiens fumeurs. Ces proportions sont encore plus nuancées lorsqu'on considère ceux vivant avec d'autres fumeurs que les parents : 24,3% versus 60,0% respectivement. Si ces données montrent l'effet de l'entourage familial sur les comportements des élèves en matière de tabagisme, elles *suggèrent en même temps que les conditions familiales ne sont pas toujours à l'origine des premières expérimentations de consommation*. En effet, «*ces dernières se faisant surtout dans un contexte de plaisir et de curiosité, ordinairement partagé avec les pairs* » (Brunelle, Cousineau & Brochu , 2002), ces derniers proposent, offrent des cigarettes à titre gratuit à leurs camarades non

fumeurs. Ainsi, 18,7% des élèves enquêtés déclarent avoir reçu des cigarettes gratuitement, fraction nettement plus élevée chez le sexe masculin (23,2%) que chez le sexe féminin (12,8%) et en milieu urbain (19,3%) plus qu'en milieu rural (15,5%).

Ces résultats sont inquiétants, surtout que le fait d'être jeune ne constitue pas un obstacle à l'achat des cigarettes pour 76% des collégiens, constat qui suggère que « *la vente du tabac aux jeunes de moins de 18 ans doit être formellement interdite* » comme le soulignent les auteurs du rapport de cette enquête.

2.2. la consommation au niveau des lycées

Se limitant à un espace géographique plus restreint et ciblant une population différente, l'enquête réalisée auprès des lycéens de Casablanca, en 1999, révèle que 10,4% des élèves avouent être des fumeurs quotidiens ou occasionnel, avec une nette prépondérance pour les garçons (16,5%) comparés aux filles (5,0%). Ces taux ne nous renseignent pas sur le nombre de cigarettes fumées par jour pour qualifier une personne de fumeurs ou non¹⁴ ou de départager les fumeurs quotidiens des fumeurs occasionnels. Aussi, est-il difficile de les comparer aux chiffres d'autres opérations similaires. A titre indicatif, il semble que ces taux sont inférieurs à ceux observés en Europe, où ces taux varient entre 25% et 30%, en fonction des pays (Choquet & Ledoux, 1994). En Tunisie, l'enquête nationale des jeunes de 17-24 ans de 1995 donne un taux de fumeurs élèves de 18,1% ; l'Enquête nationale égyptienne, sur la transition à l'âge adulte, réalisée en 1996 auprès des adolescents de 10-19 ans, enregistre un taux de fumeurs actuels plus bas : 11,2% pour les garçons et 0,3% pour les filles; l'Enquête d'Oman sur les jeunes élèves âgés de 15-19 ans de 2001 a observé une prévalence de fumeurs passés et/ou actuels de 26,2%. Selon une étude auprès d'écoles en Syrie, le taux de prévalence de l'usage de tabac est de 11,2% (15,9% pour les étudiants et 6,6% pour les étudiantes), l'usage quotidien par contre est plus bas : 2,4% pour les garçons contre 0,5% pour les filles. Ces chiffres nous donnent, *grosso-modo*, des repères pour se situer mais ne nous autorisent pas de faire des comparaisons rigoureuses étant donné que les définitions utilisées sont différentes ainsi que les populations touchées.

Plus récemment, l'enquête auprès des lycéens du semi-urbain de Marrakech, réalisée entre le mois de décembre 2002 et le mois de janvier 2003, a abouti à des proportions pratiquement similaires à celles de Casablanca. Près d'un

¹⁴ Par exemple, une enquête canadienne sur le tabagisme chez les jeunes réalisée en 1994 considère que les jeunes ayant fumé moins de 100 cigarettes dans leurs vie comme des non fumeurs. (Stephens T, Morin, 1999)

lycéen sur dix (9,8%) déclare fumer la cigarette, les garçons (15,7%) beaucoup plus que les filles (2,9%).

Comment l'usage du tabac varie-t-il selon les caractéristiques des élèves ? On sait que la pression des pairs et l'influence de la famille (dans le cas où des membres sont des fumeurs) amènent les adolescents à essayer, puis à pratiquer, l'usage de la cigarette. Il en est de même pour d'autres déterminants psychosociologiques, tels que les relations conflictuelles entre parents et enfants. Certains de ces adolescents gardent cette habitude, voire passent à la consommation des drogues illicites.

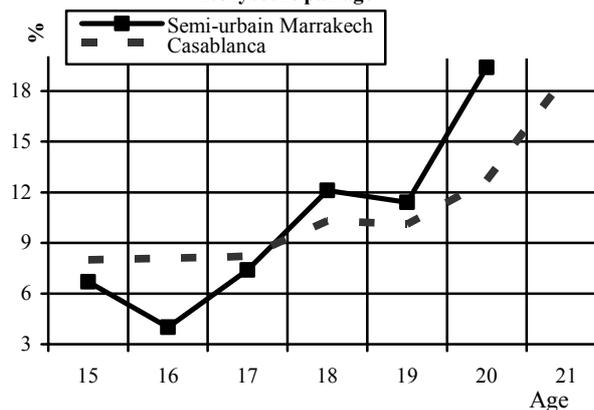
Les deux enquêtes, celles de Casablanca et de Marrakech, permettent de lever un coin de voile sur de telles relations, bien que beaucoup de zones d'ombre restent à éclairer.

Le graphique suivant¹⁵ et les tableaux ci-après permettent d'examiner l'association de certains de ces facteurs avec la consommation du tabac par les lycéens enquêtés. Il en ressort que la prévalence de la cigarette augmente avec l'âge particulièrement après 18 ans ; que l'usage de la cigarette est relativement précoce puisqu'à partir de 15 ans, on observe des taux de prévalence de l'ordre de 7%, et que l'usage du tabac est légèrement plus intense à Casablanca à partir de l'âge de 17 ans.

Ces résultats sont confirmés par les réponses des fumeurs à la question relative à leur âge à la première cigarette. Elles indiquent que la moitié de ces lycéens ont commencé à fumer avant 16 ans pour ce qui de l'enquête menée dans le semi-urbain de Marrakech aussi bien qu'en ce qui concerne les lycéens enquêtés à Casablanca. Cependant, le quart des élèves casablancais ont commencé à fumer avant d'atteindre leur quatorzième anniversaire, soit un quartile légèrement en dessous de celui qui se dégage des données de l'enquête auprès des lycéens de Casablanca, à savoir près de 15 ans.

¹⁵ Les taux ne sont pas représentés pour les âges dont le nombre d'observations est trop faible (14 ans et 21 ans pour le semi-urbain de Marrakech et 14 ans pour Casablanca).

Graphique 10. Prévalence de l'usage de la cigarette parmi les lycéens par âge



Les tableaux 18 et 19, suggèrent que ne pas vivre sous le même toit, entouré de son père et de sa mère, ou ne pas bien s'entendre avec l'un d'eux, ou encore avoir un père ou une mère fumeur constituent des facteurs de risque associés à l'usage régulier ou occasionnel du tabac aussi bien pour les lycéens du semi-urbain de Marrakech que pour ceux de Casablanca. A titre d'exemple, la proportion des fumeurs parmi les lycéens du semi-urbain de Marrakech qui déclarent avoir des relations de dispute avec leur père atteint 23,9% versus le tiers de cette fraction (8,2%) pour ceux ayant de bonnes relations avec leur père. S'agissant du degré d'entente avec la mère, ces proportions sont respectivement de 9,4% versus 8,9% mais contre 13,3% quand il s'agit d'une mauvaise entente sans dispute. Des pourcentages comparables sont observés à Casablanca : 29,8% fument alors qu'ils ne s'entendent pas avec leurs parents contre 11,7% pour ceux qui entretiennent de bonnes relations. De même, dans le semi-urbain de Marrakech, la fraction des élèves qui fument et dont les parents, tous les deux, fument est de 36,0%, de 13,6% quand l'un des parents est fumeur, versus 8,5% lorsque aucun des deux n'est fumeur. Des chiffres similaires caractérisent les lycéens de Casablanca : 26,7% et 12,1% versus 9,5% respectivement.

En revanche, le niveau d'instruction des parents n'est pas toujours corrélé positivement avec la consommation du tabac par l'adolescent. Ainsi, dans le semi-urbain de Marrakech et contre toute attente, le niveau d'instruction du père est discriminant mais négativement quand on passe de la catégorie « aucun ou coranique » au niveau primaire (8,1% contre 11,2%). Un niveau supérieur ne fait plus de différenciation quand au risque de fumer (11,9% pour le niveau de collège

et 11,2% pour le niveau secondaire et plus). A Casablanca, le niveau d'instruction du père ne fait de différence qu'à partir du collège et plus (voir tableau 19). Des variations opposées mais pas toujours cohérentes peuvent être observées lorsqu'on s'intéresse au niveau d'instruction de la mère. Ces relations, généralement pas attendues, s'expliquent-elles par des facteurs cachés qui rendent confus l'effet positif de l'éducation des parents sur le risque des enfants de fumer ? Faute de données détaillées, il est difficile d'y répondre.

Tableau 18. Lycéens (en %) selon qu'il déclarent fumer ou non par caractéristiques démographiques et familiales : semi-urbain de Marrakech.

Caractéristiques démographiques et familiales		Fumez-vous, même de temps à autre ?				Nombre de cas
		Oui	Non	ND	Total	
Sexe	Féminin	2,9	92,7	4,4	100,0	792
	Masculin	15,7	81,9	2,4	100,0	929
	Ensemble	9,8	86,9	3,3	100,0	1721
Vivez-vous, habituellement, avec vos deux parents ?	Oui	9,3	87,7	3,0	100,0	1377
	Non	12,7	83,9	3,4	100,0	267
Votre père et votre mère sont-ils... ?	Vivent ensemble	9,5	87,5	3,1	100,0	1339
	Séparés/ divorcé	11,5	85,9	2,6	100,0	156
	Un des 2 au moins est décédé	11,1	82,7	6,2	100,0	162
Quel degré d'entente avez-vous avec votre père ?	Bonne entente	8,2	89,5	2,3	100,0	733
	Assez bonne entente	10,2	87,1	2,7	100,0	596
	Mauvaise entente	10,3	83,0	6,7	100,0	165
	dispute	23,9	65,2	10,9	100,0	46
Quel degré d'entente avez-vous avec votre mère ?	Bonne entente	8,9	88,4	2,7	100,0	1001
	Assez bonne entente	10,5	86,0	3,5	100,0	515
	Mauvaise entente	13,3	82,2	4,4	100,0	90
	dispute	9,4	87,5	3,1	100,0	32
L'un de vos parents fume-t-il ?	Oui, les deux parents	36,0	83,8	2,6	100,0	(25)
	Oui, l'un d'eux seulement	13,6	83,8	2,6	100,0	383
	Non, aucun d'eux	8,5	89,6	1,9	100,0	1210
	Ne sait pas	7,9	89,5	2,6	100,0	(38)

Tableau 18 (Suite). Lycéens (en %) selon qu'il déclarent fumer ou non par caractéristiques démographiques et familiales : semi-urbain de Marrakech.

caractéristiques démographiques et familiales	Fumez-vous, même de temps à autre ?				Nombre de cas	
	Oui	Non	ND	Total		
d'instruction du père	Aucun ou coranique	8,1	88,6	3,3	100,0	694
	Primaire	11,2	85,3	3,5	100,0	286
	Collège	11,9	84,5	3,6	100,0	168
	Secondaire et +	11,2	85,2	3,6	100,0	384
Niveau d'instruction de la mère	Aucun ou coranique	7,9	88,7	3,4	100,0	1078
	Primaire	13,2	82,4	4,4	100,0	182
	Collège	10,5	86,3	3,2	100,0	124
	Secondaire et+	11,5	86,5	2,0	100,0	208

Source : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003

Tableau 19. Lycéens (en %) selon qu'il déclarent fumer ou non par caractéristiques démographiques et familiales : Casablanca.

caractéristiques démographiques et familiales		Fumez-vous, même de temps à autre ?				Nombre de cas
		Oui	Non	ND	Total	
Sexe	Féminin	5,0	94,5	0,5	100,0	577
	Masculin	16,5	83,3	0,2	100,0	516
	Ensemble	10,4	89,2	0,4	100,0	1093
Vivez-vous, habituellement, avec vos deux parents ?	Oui	9,9	89,8	0,3	100,0	900
	Non, avec un seulement	14,6	85,4	0,0	100,0	144
Votre père et votre mère sont-ils... ?	Vivent ensemble	10,1	89,4	0,4	100,0	949
	Séparés/ divorcé	14,0	86,0	0,0	100,0	57
	Un des 2 au moins est décédé	11,2	88,8	0,0	100,0	89
Quel degré d'entente avez-vous avec vos parents ?	Bonne entente	11,7	88,3	0,0	100,0	367
	Assez bonne entente	18,1	81,5	0,4	100,0	601
	Mauvaise entente	29,8	70,2	0,0	100,0	101
L'un de vos parents fume-t-il ?	Oui, les deux parents	26,7	73,3	0,0	100,0	(15)
	Oui, l'un d'eux seulement	12,1	87,9	0,0	100,0	307
	Non, aucun d'eux	9,5	90,5	0,0	100,0	733
	Ne sait pas	7,1	92,9	0,0	100,0	(14)
Niveau d'instruction du père	Aucun	8,6	90,7	0,7	100,0	290
	Primaire	8,1	90,9	1,0	100,0	209
	Collège et plus	12,5	87,5	0,0	100,0	417
Niveau d'instruction de la mère	Aucun	13,1	86,1	0,8	100,0	511
	Primaire	8,3	91,7	0,0	100,0	541
	Collège et plus	7,7	92,3	0,0	100,0	(13)

Source : CERED : Enquête élèves de Casablanca 1999.

3. La drogue¹⁶

Parce qu'ils parcourent une période d'expérimentation de tout genre, les adolescents représentent fréquemment des sources d'inquiétudes pour les parents résidant en milieu urbain, notamment dans un contexte de propagation de multiples substances psychoactives. C'est ce qui est confirmé par les réponses à une question adressée aux parents d'adolescents casablancais sur les « *problèmes que peut rencontrer un enfant en âge d'adolescence* » : la « *consommation de la drogue* », « *l'usage du tabac* » et « *la violence* » constituent les modalités les plus fréquemment déclarées, respectivement 17,9%, 16,2% et 16,5% avec, toutefois, une prépondérance de la violence pour les adolescentes (23,8%) et de la drogue pour les adolescents (24,6%). Les parents d'adolescents du semi-urbain de Marrakech ont les mêmes préoccupations à ce sujet puisque les proportions concernant ces problèmes de risque pour les garçons adolescents sont de 23,9% pour « la consommation de la drogue », 21,4% pour celle du « tabac » loin devant le « chômage » (13,2%) et « la violence » (10,2%) qui sont également des soucis majeurs pour les parents. Ces proportions pour les filles adolescentes sont respectivement de 9,8%, 10,3%, 11,5% et 13,0%.

Conscient de l'ampleur de ce problème, le Ministère de la Santé entame différentes actions dont la mise en place d'un centre national de référence en matière de toxicomanie dépendant du Centre Psychiatrique Universitaire Arrazi, d'un foyer d'accueil pour toxicomanes et famille de toxicomanes à Tanger, des actions qui restent cependant très localisées et insuffisantes. Les activités de sensibilisation et de prévention, tels que des actions éducatives scolaires, la publication de guide en matière de toxicomanie pour les professionnels de la santé et autres intervenants existent mais restent ponctuelles et insuffisantes sans atteindre tous les individus à risque. Aussi, une coopération avec des associations, dont le champ d'action est la lutte contre l'usage des drogues ou l'encadrement des adolescents, doit être encouragée. Une coordination avec l'Observatoire National des Droits de l'Enfant qui a mis en place, depuis 2001, une ligne téléphonique verte est recommandée.

Des études sur la toxicomanie représentant l'ensemble du Maroc ne sont pas disponibles. Seules des données à couverture géographique limitée et, souvent, relatives à des populations particulières sont disponibles. A titre d'exemple, des recherches en milieu universitaire indiquent « *que 20% des*

¹⁶ Selon H. Solms, le terme de drogue signifie toute « substance psychotrope d'origine naturelle ou industrielle, possédant ou non une application thérapeutique, mais dont il est fait un emploi immodéré (ou un simple usage) dans un but non médical » (Cité in Lamsaouri, S.A., 1995, p:126). C'est cette définition qu'on adopte dans le présent travail.

étudiants ont été en contact avec les stupéfiants, dont 3 à 5% de façon régulière. Dans les lycées et les collèges, 10% des élèves consomment de la drogue dont 2% de manière régulière, alors qu'en milieu hospitalier (services psychiatriques) pas moins de 10% des hospitalisations sont motivées directement par l'usage et l'abus de drogues (Ministère de la Santé Publique, 1994, p.14).

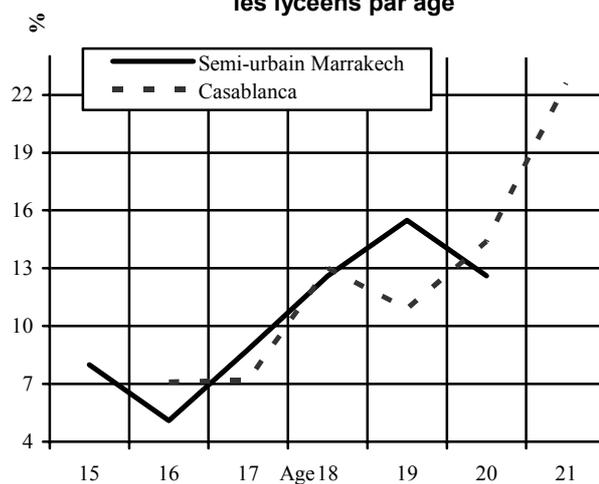
Selon, l'enquête auprès des lycéens du semi-urbain de Marrakech, 10,7% des adolescents ont consommé de la drogue au moins une fois dans leur vie, les garçons beaucoup plus que les filles : 17,5% contre 1,9%. A Casablanca, ces proportions sont respectivement de 11,5%, 22,3% et 1,9% soit des ordres de grandeurs qui confirment les précédents tout en indiquant un usage masculin supérieur parmi les lycéens casablancais. Les usagers de la drogue qui l'ont essayée une fois pour satisfaire leur curiosité peuvent être considérés sans problème. Leur proportion est de 3,6% dans le semi-urbain de Marrakech (5,3% pour le sexe masculin et 1,8% pour le sexe féminin) et de 4,3% à Casablanca (10,1% pour le sexe masculin et 0,9% pour le sexe féminin). Plusieurs auteurs mentionnent que la consommation de substances psychoactives illicites se limitera à une expérience exploratoire pour la majorité des jeunes. Il s'agirait donc d'un phénomène relativement normal à l'adolescence (Cousineau, Brochu & Schneeberger, 2000, p.7).

Le pourcentage de ceux qui ont consommé la drogue trois fois et plus est de l'ordre de 5% dans les deux milieux mais pratiquement le double pour les garçons contre une proportion ne dépassant pas 1% pour les filles.

Selon des données du Ministère de la Santé (1994, p. 14), *« l'âge du premier usage de la drogue est en train, progressivement, de diminuer ; 70% des toxicomanes ont commencé à utiliser les drogues à un âge compris entre 15 et 18 ans. Une catégorie particulière, celle qui consomme les solvants organiques, commence vers l'âge de 8 ans ».*

Les résultats des enquêtes auprès des lycéens de Casablanca et du semi-urbain de Marrakech confirment que la consommation des drogues commence à des âges assez bas et s'intensifie progressivement surtout après 18 ans (Graphique 11).

Graphique11. Proportion d'usage de la drogue parmi les lycéens par âge



Différentes conditions socioéconomiques sont associées à l'usage de la drogue par les jeunes adolescents, soit parce qu'elles incitent à son utilisation, soit parce qu'elles favorisent sa consommation. Les tableaux 20 et 21 montrent que l'usage du tabac, le degré d'entente avec les parents, le fait que ces derniers sont fumeurs ou non, et d'avoir été ou non sujet à une proposition de se droguer représentent, toutes, des variables corrélées étroitement à l'usage de la drogue. Ceci ne semble pas être le cas du niveau d'instruction des parents.

Tableau 20. Lycéens (en %) selon qu'il déclarent avoir pris une drogue ou non par caractéristiques démographiques et familiales : semi-urbain de Marrakech.

Caractéristiques démographiques et familiales		Avez-vous jamais pris une drogue ?				Nombre de cas
		Oui	Non	ND	Total	
Sexe	Féminin	1,9	92,2	5,1	100,0	792
	Masculin	17,5	77,7	4,8	100,0	929
	Ensemble	10,7	84,4	4,9	100,0	1721
Fumez-vous, même occasionnellement ?	Oui	56,9	39,6	3,6	100,0	169
	Non	5,5	90,7	3,7	100,0	1495
	N.D	8,9	50,9	40,4	100,0	57
Vivez-vous, habituellement, avec vos deux parents ?	Oui	10,3	84,6	5,1	100,0	1377
	Non	12,3	84,3	3,4	100,0	267
Votre père et votre mère sont-ils... ?	vivent ensemble	10,4	84,8	4,8	100,0	1339
	Séparés/ divorcé	10,2	85,9	3,9	100,0	156
	Un des 2 au moins est décédé	12,3	79,0	8,7	100,0	162
Quel degré d'entente avez-vous avec votre père ?	Bonne entente	7,7	88,3	4,0	100,0	733
	Assez bonne entente	11,9	83,9	4,2	100,0	596
	Mauvaise entente	12,7	80,6	6,7	100,0	165
	dispute	23,9	69,6	6,5	100,0	46
Quel degré d'entente avez-vous avec votre mère ?	Bonne entente	9,8	85,6	4,6	100,0	1001
	Assez bonne entente	10,8	84,1	5,0	100,0	515
	Mauvaise entente	11,1	84,4	4,4	100,0	90
	dispute	12,5	81,3	6,3	100,0	(32)
L'un de vos parents fume-t-il ?	Oui, les deux parents	36,0	64,0	0,0	100,0	(25)
	Oui, l'un d'eux seulement	16,5	80,2	3,4	100,0	383
	Non, aucun d'eux	8,7	88,3	3,0	100,0	1210
	Ne sait pas	12,9	81,6	5,3	100,0	(38)
d'instruction du père	Aucun ou coranique	9,7	85,3	5,0	100,0	694
	Primaire	9,0	86,4	4,5	100,0	286
	Collège	14,3	81,5	4,2	100,0	168
	Secondaire et plus	12,5	83,1	4,4	100,0	384

Source : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003

Tableau 20 (suite). Lycéens (en %) selon qu'il déclarent avoir pris une drogue ou non par caractéristiques démographiques et familiales : semi-urbain de Marrakech.

Caractéristiques démographiques et familiales		Avez-vous jamais pris une drogue ?				Nombre de cas
		Oui	Non	ND	Total	
Niveau d'instruction de la mère	Aucun ou coranique	8,6	86,4	5,0	100,0	1078
	Primaire	13,1	84,6	2,2	100,0	182
	Collège	15,4	78,2	6,5	100,0	124
	Secondaire et plus	12,0	83,2	4,8	100,0	208
Vous a-t-on jamais proposé une drogue (haschich, joints, comprimés...) ?	Oui, une fois	26,7	70,3	3,0	100,0	93
	Oui, deux fois	23,9	69,0	7,1	100,0	(30)
	Oui, trois fois et plus	50,3	47,6	2,1	100,0	126
	Non, jamais	2,8	94,8	2,3	100,0	811
	N.D	9,4	32,0	58,7	100,0	(33)

Source : CERED : Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003

Tableau 21. Lycéens (en %) selon qu'il déclarent avoir pris une drogue ou non par caractéristiques démographiques et familiales : Casablanca.

caractéristiques démographiques et familiales		Avez-vous jamais pris une drogue ?				Nombre de cas
		Oui	Non	ND	Total	
Sexe	Féminin	1,9	95,0	3,1	100,0	577
	Masculin	22,3	74,8	2,9	100,0	516
	Ensemble	11,5	85,5	3,0	100,0	1093
Fumez-vous, même occasionnellement ?	Oui	50,9	47,4	1,8	100,0	114
	Non	7,0	90,3	2,8	100,0	975
	N.D	-	-	100,0	100,0	(4)
Vivez-vous, habituellement, avec vos deux parents ?	Oui	10,8	85,9	3,3	100,0	900
	Non, avec un seulement	14,6	84,7	0,7	100,0	144
	aucun	17,7	82,2	0,0	100,0	(45)
Votre père et votre mère sont-ils... ?	Vivent ensemble	10,8	85,7	3,4	100,0	949
	Séparés/ divorcé	14,0	86,0	0,0	100,0	57
	Un des 2 au moins est décédé	16,9	82,0	1,1	100,0	89
Quel degré d'entente avez-vous avec vos parents ?	Bonne entente	10,4	86,6	3,0	100,0	367
	Assez bonne entente	11,0	86,4	2,7	100,0	601
	Mauvaise entente	16,0	78,2	5,0	100,0	101

Source : CERED : Enquête élèves de Casablanca 1999

Tableau 21 (suite). Lycéens (en %) selon qu'il déclarent avoir pris une drogue ou non par caractéristiques démographiques et familiales : Casablanca.

Caractéristiques démographiques et familiales		Avez-vous jamais pris une drogue?				Nombre de cas
		Oui	Non	ND	Total	
L'un de vos parents fume-t-il ?	Oui, les deux parents	13,3	86,7	0,0	100,0	(15)
	Oui, l'un d'eux seulement	13,7	83,7	2,6	100,0	307
	Non, aucun d'eux	10,7	87,9	1,5	100,0	733
	Ne sait pas	14,2	78,6	7,1	100,0	(14)
Niveau d'instruction du père	Aucun	13,1	82,8	4,1	100,0	290
	Primaire	8,6	86,1	5,3	100,0	209
	Collège et plus	10,8	87,3	1,9	100,0	417
Niveau d'instruction de la mère	Aucun	12,0	86,1	2,0	100,0	511
	Primaire	11,4	84,3	4,3	100,0	541
	Collège et plus	0,0	100,0	0,0	100,0	(13)
Vous a-t-on jamais proposé une drogue (haschich, joints, comprimés...)?	Oui, une fois	20,5	79,6	0,0	100,0	93
	Oui, deux fois	36,7	63,3	0,0	100,0	(30)
	Oui, trois fois et plus	53,1	42,9	4,0	100,0	126
	Non, jamais	2,6	95,7	1,7	100,0	811
	N.D	24,3	33,3	42,4	100,0	(33)

Source : CERED : Enquête élèves de Casablanca 1999

III. Interactions entre la violence et la consommation de substances psychoactives

La violence est présente le plus souvent là où il y a consommation de drogues. Au niveau global, les drogues et la violence ont, le plus souvent comme facteur commun la pauvreté. Pour une catégorie de la population défavorisée, cette situation constitue un cercle vicieux : on essaie de s'évader de la pauvreté par l'usage de la drogue. Après, pour s'en procurer, il faut voler ou agresser, et on tombe dans la délinquance.

Plusieurs modèles explicatifs de cette relation ont été proposés (Cousineau, Brochu & Schneeberger, 2000, p. vi).

« Le modèle **psychopharmacologique** postule que certaines substances psychoactives agiraient sur des zones spécifiques du système nerveux où se situeraient les centres de l'agressivité, de l'impulsivité et des inhibitions, entraînant ainsi des gestes violents de la part du consommateur ». Le modèle **économico-compulsif** « repose sur la prémisse que la dépendance d'un individu à une

*drogue dispendieuse amènera ce dernier à commettre des crimes à caractère lucratif pour défrayer les coûts de sa consommation. Le modèle **systemique**, pour sa part, indique que le milieu dans lequel se transigent les substances psychoactives illégales est régi par la violence, compte tenu de l'absence de recours légaux pour ce faire justice ou assurer la protection de son territoire. [...]Le modèle **tripartite** de Goldstein (1985) [qui fait partie des **modèles intégratifs**] intègre les trois modèles précédents en un seul. Dans la même lignée intégrative, le modèle **psychosocial** soutient que la relation entre la consommation d'alcool ou de drogues et la violence serait en fait attribuable à une série de facteurs communs, d'origine psychologique, sociale ou culturelle ».*

Sans prétendre vouloir vérifier l'un de ces modèles, nous essayerons d'étudier les corrélations entre les agressions physiques et la consommation de drogues, en milieu semi-urbain dont le type d'habitat correspond plutôt à une catégorie de la population de niveau de vie moyenne voire précaire, et en milieu urbain de Casablanca où le type d'habitat est diversifié pour représenter la quasi-totalité¹⁷ des élèves de cette ville.

Les tableaux 22 et 23 présentent, pour ces milieux, des croisements, pour chaque sexe séparément, de la consommation de drogues d'une part, et de la violence physique agie. Il en ressort que parmi les lycéens, de sexe masculin, ayant consommé de la drogue, à titres d'expérimentation, occasionnel ou d'une façon plus fréquente, un cinquième (20%) ont déclaré avoir frappé ou blessé quelqu'un au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Ce pourcentage est réduit d'environ de moitié (11,7%) lorsque l'adolescent enquêté n'a jamais consommé de la drogue. En ce qui concerne les lycéens du semi-urbain de Marrakech, on note une proportion, ayant agressé quelqu'un physiquement, de 26,5% parmi ceux qui ont déclaré avoir consommé de la drogue versus 9,6% chez ceux qui ne l'ont jamais consommé, soit un écart encore plus nuancé. Cette relation apparente aurait pu être plus étroite si le nombre de cas était suffisant pour se limiter à la consommation fréquente de la drogue. En tous cas, elle est statistiquement significative pour le cas du semi-urbain de Marrakech (Par exemple le seuil de signification du Chi-carré de Pearson est de 0.000) et modérément significatif à Casablanca (signification du Chi-carré de Pearson de 0,056).

S'agissant des lycéennes de Casablanca, l'effectif des filles qui consomment de la drogue est très faible (11 seulement). Sa répartition selon la variable « violence physique » ne nous permet pas de tirer des conclusions solides

¹⁷ Quasi-totalité et non la totalité car l'enquête n'a pas touché les lycéens des établissements scolaires privés.

sur la relation étudiée « consommation de drogues – violence physique » bien qu'elle semble aller dans le bon sens (A Casablanca, nous constatons des proportions d'agressions physiques commises de 27,3% parmi celles ayant consommé de la drogue au moins une fois dans leur vie versus 4,0% parmi celles qui n'en ont jamais goûtée. Ces fractions sont respectivement de l'ordre de 22,7% contre 3,2% pour le semi-urbain de Marrakech).

Tableau 22. Lycéens selon la consommation de la drogue et la violence physique agie (Au cours des 12 derniers mois): lycéen de Casablanca

SEXE	Consommation de drogues		Violence physique agie			Total
			Oui	Non	ND	
Masculin	OUI	Effectif	(23)	92	0	115
		% en ligne	20,0	80,0	0,0	100,0
		% en colonne	33,8	21,3	0,0	23,0
		% du Total	4,6	18,4	0,0	23,0
	NON	Effectif	45	339	(2)	386
		% en ligne	11,7	87,8	0,5	100,0
		% en colonne	66,2	78,7	100,0	77,0
		% du Total	9,0	67,7	0,4	77,0
	Total	Effectif	68	431	(2)	501
		% en ligne	13,6	86,0	0,4	100,0
		% en colonne	100,0	100,0	100,0	100,0
		% du Total	13,6	86,0	0,4	100,0
Féminin	OUI	Effectif	(3)	(8)	0	11
		% en ligne	27,3	72,7	0,0	100,0
		% en colonne	12,0	1,5	0,0	2,0
		% du Total	0,5	1,4	0,0	2,0
	NON	Effectif	(22)	525	1	548
		% en ligne	4,0	95,8	0,2	100,0
		% en colonne	88,0	98,5	100,0	98,0
		% du Total	3,9	93,9	0,2	98,0
	Total	Effectif	(25)	533	(1)	559
		% en ligne	4,5	95,3	0,2	100,0
		% en colonne	100,0	100,0	100,0	100,0
		% du Total	4,5	95,3	0,2	100,0

Source : CERED : Enquête élèves de Casablanca 1999

Tableau 23. Lycéens selon la consommation de la drogue et la violence physique agie (Au cours des 12 derniers mois): lycéen du semi-urbain de Marrakech

SEXE	Violence physique agie	Consommation de drogues		Total	
		OUI	NON		
Féminin	Oui	Effectif	5	23	28
		% en ligne	17,9	82,1	100,0
		% en colonne	22,7	3,2	3,7
		% du Total	0,7	3,1	3,7
	Non	Effectif	16	698	714
		% en ligne	2,2	97,8	100,0
		% en colonne	72,7	95,6	94,9
		% du Total	2,1	92,8	94,9
	Total	Effectif	22	730	752
		% en ligne	2,9	97,1	100,0
		% en colonne	100,0	100,0	100,0
		% du Total	2,9	97,1	100,0
Masculin	Oui	Effectif	43	69	112
		% en ligne	38,4	61,6	100,0
		% en colonne	26,5	9,6	12,7
		% du Total	4,9	7,8	12,7
	Non	Effectif	114	637	751
		% en ligne	15,2	84,8	100,0
		% en colonne	70,4	88,2	85,0
		% du Total	12,9	72,1	85,0
	Total	Effectif	162	722	884
		% en ligne	18,3	81,7	100,0
		% en colonne	100,0	100,0	100,0
		% du Total	18,3	81,7	100,0

Source : CERED. Enquête élèves du semi-urbain de Marrakech, 2003

IV. Conclusion générale

Après avoir défini le concept de la violence et identifié ses différentes formes puis proposé un schéma des facteurs déterminant ce phénomène, nous avons exploré différentes sources de données: enquêtes auprès des lycéens et statistiques sous produites. Toutefois, nous avons pu noter que les informations qu'elles génèrent ne sont pas toutes fiables et complètes. Les données traitées ne sont pas non plus assez détaillées pour nous permettre une analyse approfondie des problématiques proposées. Rappelons, qu'elles concernent uniquement les lycéens du semi-urbain de Marrakech et de la ville de Casablanca. C'est une population qui est, normalement, moins soumise aux risques de violences, du tabagisme et de la drogue. La situation d'autres catégories d'adolescents, à cet

égard, serait beaucoup plus préoccupante. C'est le cas, par exemple, des « petites bonnes », des « enfants de la rue », des enfants nés de mères non mariées, des non scolarisés issues des familles pauvres, bref, des adolescents en situation difficile. Ces enfants vivent dans des conditions de vulnérabilité extrême aux sévices physiques et sexuels, surtout qu'ils ne disposent que de peu de protection de la part des adultes.

Il n'en reste pas moins que des résultats fort intéressants ont été dégagés de la présente étude. Ainsi, sur la base de deux types d'enquêtes de terrain et de données sous produites sur les mineurs en difficultés émanant des activités des tribunaux, nous avons étudié la violence physique agie et subie par les adolescents y compris les agressions sexuelles.

En matière de violence subie, et au cours des douze derniers mois précédant l'enquête réalisée entre décembre 2002 et janvier 2003 dans le semi-urbain de Marrakech, 11,7% des lycéens de ce milieu déclarent avoir été frappés ou blessés au moins une fois, proportion plus élevée parmi les lycéens casablancais, soit 16,9%. Dans les deux cas, le niveau de violence enregistré parmi ces lycéens dépasse celui observé parmi un échantillon représentatif d'adolescents français de 12 à 19 ans, soit 7,8%.

La violence *subie* touche plus les enfants de famille déstructurées que les familles soudées. En effet, parmi les lycéens du semi-urbain de Marrakech, le risque de victimisation est de 10,5% pour ceux dont les parents vivent ensemble contre 12,3% pour ceux dont l'un des parents au moins est décédé, voire 15,3% chez ceux dont les parents sont divorcés ou séparés. Des résultats similaires sont obtenus de l'enquête menée à Casablanca. L'analyse montre aussi que la densité par pièce peut constituer une source de tension et donc de violence subie par l'adolescent.

Sur un autre plan, les résultats des enquêtes étudiées montrent que les lycéens dont la mère exerce une profession sont plus susceptibles d'être victimes physiquement, par coups et blessures, que ceux dont la mère est femme au foyer, respectivement de 14,9% versus 10,7% pour le semi-urbain de Marrakech et 20,7% versus 15,4% pour les lycéens casablancais, constat pouvant être expliqué, en partie, par l'effet de rupture d'union de la mère sur la participation forcée de celle-ci dans la vie active.

Parallèlement, les adolescents qui exercent un métier en dehors de leur étude, souvent parce qu'ils sont issus de familles pauvres, courent plus de risque d'être victimes de différents types de violence. Ainsi, parmi les élèves enquêtés dans le semi-urbain de Marrakech et exerçant une profession, 16,9% ont déclaré avoir été frappés ou blessés par autrui contre seulement 9,6% parmi ceux

n'exerçant aucune profession. Ces fractions sont respectivement de 25,6% et 15,5% pour ce qui est des élèves casablancais.

Par ailleurs, selon les services de justice, le nombre des poursuivis devant les tribunaux pour des délits à caractère sexuel s'élève, en 2002, à 917 cas, impliquant 762 affaires dont 159 viols. Parmi ces cas, on note 188 poursuivis de viols, 407 cas de prostitution, 244 d'incitation à la débauche, au proxénétisme, 24 cas d' « obsédés sexuels ». Les filles sont les plus touchées par le viol.

Les résultats des enquêtes auprès des élèves indiquent que la proportion des adolescents ayant été violés est assez significative : 2,9%, aussi bien à Casablanca que dans le semi-urbain de Marrakech, avec un pourcentage de non déclaration de respectivement 3, 2% et 4,9%, suggérant que les fractions des agressés sexuellement pourrait avoisiner dans les pires des cas les 8% (en incluant les non déclarés).

Par sexe, les filles ne sont pas plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle de la part d'un membre de leur famille ou d'un étranger que les garçons : 3,1% pour les lycéens versus 2,8% pour les lycéennes du semi-urbain de Marrakech et 3% versus 2,8% parmi les élèves des établissements d'enseignement public secondaire de Casablanca ont déclaré avoir subi un viol. Le fait que les garçons sont moins surveillés par les parents et qu'ils sont en contact avec le monde extérieur peut expliquer ce rapprochement des risques de viol.

D'après des données de 2001 de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant, les agresseurs d'enfants, de moins de 19 ans et dont 58% sont des enfants de 11 à 18 ans, par abus sexuel sont des étrangers à 43%, des voisins à 21%, des instituteurs à 9%, des pères à 6%, des gardiens à 6%, des directeurs d'établissement scolaire à 4%, des cadres pédagogiques à 3% et d'autres élèves à 3% également.

S'agissant des facteurs associés au viol d'élèves du secondaire, l'analyse a montré que les adolescents appartenant à des ménages de petites tailles de 2 à 4 personnes, et ceux qui partagent la nuit leur chambre avec un autre membre du ménage, ou encore ceux dont le père n'exerce aucune profession, et ceux dont la mère est active occupée courent plus de risque d'être violés relativement aux autres adolescents.

Si les adolescents subissent des agressions physiques, ils peuvent en commettre également, ne serait-ce que pour se défendre. Ainsi, les enquêtes auprès des élèves des établissements publics d'enseignement secondaire ont dégagé un pourcentage de 8,4% de lycéens qui ont déclaré avoir frappé ou blessé quelqu'un, seul ou en groupe, au cours des 12 derniers mois précédents, soit un

taux d'agressivité des lycéens du semi-urbain de Marrakech de même ordre que celui enregistré par une enquête sur les enfants français de 12-19 ans réalisée en 1999, à savoir 9,0% (Guilbert, Baudier et Gautier, 2000, p.192).

L'hypothèse selon laquelle « la grande majorité des actes de violence physique chez les adolescents sont l'œuvre des garçons » est confirmée par les données examinées. En effet, le taux d'agressivité physique des lycéennes est le tiers de celui des lycéens dans le semi-urbain de Marrakech. La même source de données suggère une précocité des comportements violents commis par les lycéens : avec une tendance à la baisse des comportements agressifs physiques à mesure que l'âge augmente et ce, plus nettement à Casablanca qu'au semi-urbain de Marrakech.

Par ailleurs, nous constatons que les lycéens qui sont contraints de travailler en dehors de leurs études scolaires, sont relativement plus nombreux à déclarer avoir frappé ou blessé quelqu'un, seul ou en groupe, constat valable aussi bien dans le semi-urbain de Marrakech (13,3% versus 6,4%) qu'à Casablanca (15,8% versus 7,7%).

La délinquance des mineurs enregistrée auprès des tribunaux permet d'avoir une idée sur la nature des délits commis par les mineurs. La première remarque qui ressort des statistiques des tribunaux est que cette délinquance reste essentiellement masculine: la part des filles poursuivis est de l'ordre de 16,6% seulement contre 83,4% pour les garçons, soit un résultat qui confirme les constats dégagés par les enquêtes objets de la présente analyse. La deuxième fait apparaît que les coups et blessures constituent la cause principale des infractions à la législation par les mineurs de moins de 16 ans avec 25,5% des crimes en 2002, voire 30,8% en y ajoutant la catégorie « échange de coups et blessures ».

Dans une autre partie de cette étude, nous avons d'abord passé en revue les données disponibles sur le tabagisme et l'usage des drogues par les jeunes au Maroc. Par la suite, en focalisant sur l'enquête auprès des lycéens de Casablanca, et celle menée dans le semi-urbain de Marrakech, nous avons relevé qu'en matière de consommation de tabac, à titre d'expérimentation, occasionnellement ou d'une façon quotidienne, un élève sur dix (10,4%) avoue être un fumeur, avec une nette prépondérance pour les garçons (16,5%) comparés aux filles (5,0%). Ces taux ne nous renseignent pas sur le nombre de cigarettes fumées par jour pour qualifier une personne de fumeur ou non, ou de départager les fumeurs quotidiens des occasionnels. Aussi, est-il difficile de les comparer aux chiffres d'autres opérations similaires, et qui donnent, par ailleurs, des taux beaucoup plus élevés.

Les données de l'enquête auprès des lycéens du semi-urbain de Marrakech, aboutissent à des proportions pratiquement similaires à celles de Casablanca¹⁸. Près d'un lycéen sur dix (9,8%) déclare fumer la cigarette, les garçons (15,7%) beaucoup plus que les filles (2,9%). Il en ressort également que la prévalence de la cigarette augmente avec l'âge particulièrement après 18 ans, avec un début d'usage relativement précoce. La moitié des lycéens fumeurs ont commencé à l'être avant 16 ans, aussi bien selon l'enquête menée dans le semi-urbain de Marrakech que selon celle ayant touché la ville de Casablanca.

Une analyse des facteurs associés à l'usage de tabac, d'après des variables sociodémographiques prévues dans les questionnaires, suggèrent que le fait de ne pas vivre sous le même toit entouré de son père et sa mère, ou de ne pas bien s'entendre avec l'un des d'eux, ou encore d'avoir un père ou une mère fumeur(se) constituent des facteurs de risque associés à l'usage du tabac. En revanche, le niveau d'instruction des parents n'est pas corrélé positivement et systématiquement avec le risque de fumer du lycéen.

En matière de consommation de drogue, l'enquête auprès des lycéens du semi-urbain de Marrakech révèle qu'un adolescent de l'enseignement secondaire public sur dix (10,7%) a consommé de la drogue au moins une fois dans sa vie, les garçons beaucoup plus que les filles : 17,5% contre 1,9%. A Casablanca, ces proportions sont de 11,5% (22,3% parmi les garçons et 1,9% parmi les filles), soit des ordres de grandeurs qui confirment les précédents tout en indiquant un usage masculin supérieur parmi les lycéens casablancais.

Le pourcentage de ceux qui ont consommé la drogue plus fréquemment, trois fois et plus, est de l'ordre 5%, dans les deux milieux, mais le double pratiquement pour les garçons contre une proportion ne dépassant pas 1% pour les filles. La consommation précoce des drogues se confirme par les résultats des enquêtes en question, consommation qui s'intensifie progressivement surtout après 18 ans.

Par ailleurs, l'analyse des facteurs associés à ce phénomène, montre que l'usage du tabac, le degré d'entente avec les parents, le fait que ces derniers fument ou non la cigarette, et d'avoir été exposé à la tentation de se droguer (*i.e.*, faire l'objet d'une invitation à la consommation de la drogue) représentent toutes des variables corrélées étroitement à l'usage de la drogue.

Au terme de cette étude, on ne peut s'empêcher de rappeler que la collecte d'information statistique sur la violence, le tabagisme et la drogue est délicate et

¹⁸ L'enquête du semi-urbain de Marrakech a appliqué la même méthodologie que celle de Casablanca.

soulève des problèmes d'ordre méthodologique et éthique, spécialement lorsqu'on s'adresse à des adolescents. Les enquêtes auprès des lycéens de Casablanca ou du semi-urbain de Marrakech avaient des objectifs variés mettant l'accent plutôt sur les connaissances et attitudes en matière de santé reproductive, des relations avec autrui et sur certains aspects du déroulement de la vie scolaire des adolescents. Elles n'avaient pas l'intention de saisir, en profondeur, les phénomènes traités dans cette étude et qui méritent, chacun une étude détaillée et adaptée. Ceci est d'autant plus vrai que l'on ne dispose d'aucune étude empirique spécifique et à couverture nationale sur les sujets sensibles du tabagisme, de la drogue et de la violence.

Aussi, est-il recommandé de concevoir des méthodes de collecte de données mieux ciblées sur ces questions et ces comportements qui caractérisent les adolescents et dont l'impact social, économique et démographique sur les générations futures et, partant, sur l'avenir du pays est des plus importants.

Références

Artz, L. 1997. Access to Justice for Rural Women: Special focus on violence against women. Rapport prepare pour the Black Sash. Institute of Criminology, UCT, in co-operation with Black Sash, Knysna. 66p.

Azelmat, M. Abdel moneim, A., 1999. Enquête nationale sur la santé de la mere et de l'enfant (ENSME)1997. Ministère de la Santé, direction de la planification et des ressources financières, service des études et de l'information sanitaire et PAPCHILD.

Barratt, E.S., 1994. "Impulsiveness and aggression". In J. Monahan and H.J. Steadman (Eds.), *Violence and mental disorder: Developments in risk assessment..* Chicago: University of Chicago Press. (pp. 61-79).

Bennani, F, 1996. «Femme et violence ». Communication non publiée en arabe présentée lors de la table ronde organisée par le CERED sur les droits et la santé reproductive, Rabat : 15-16 juillet 1996.

Brunelle, N., Cousineau, M.-M. , Brochu , S., 2002. «Trajectoires, types de la déviance juvénile : un regard qualitatif ». *Revue canadienne de criminologie*, vol 44, n°1, pp 1-31.

CERED.2000, L'adolescence en question. Analyse des résultats de l'enquête sur les adolescents en milieu urbain.

Cherquaoui, S., Tazi, MA et Chaouki, N., 2001. Rapport de l'enquête épidémiologique sur le tabagisme chez les jeunes scolarisés au Maroc. Ministère de la Santé.

Choquet M, Ledoux S., 1994. *Adolescents Enquête nationale et prospective*. Editions INSERM.

Cousineau, Marie-Marthe ; Brochu, Serge et Pascal Schneeberger., 2000. *Consommation de substances psychoactives et violence chez les jeunes*. Comité permanent de lutte à la toxicomanie. Québec. Canada.

Dubet, F., 1987. La galère. «Jeunes en survie», **In**: Galland O., 1997. *Sociologie de la jeunesse*. Armand Colin Fayard. Paris.

Guilbert, P., Baudier, F, et Gautier, A ., Baromètre santé 2000. résultats. Vol 2, Ed. CFES, 2000.

Gabriel Moser, 1997. *L'agression*. Que sais-je ? 2^e édition corrigée. New York, Wiley.

Essaktaoui, M., 2003. "Délits de violence et d'agression sexuelle à l'enfant" (en arabe). *Al Morchid Attadamoni*.2003-2004

Hawkins,J.D. et al., 2000. "Predictors of youth violence". *Juvenile Justice Bulletin*. U.S Department of Justice.

Henry,B. & al., 1996. "Temperamental and familial predictors of violent and non-violent criminal convictions: Age 3 to age 18". *Development Psychology* n° 32, pp 614-623.

Janvrin, Marie-Pierre ; Arenes, Jacques et GUILBERT, Philippe., «Violence, suicide et conduites d'essai ». **In** : ARENES, J . et al. *Baromètre santé. Jeunes 97/98*. Ed CFES , pp. 328/ISBN : 2-908444-52-6

Lamsaouri, S.A., 1995. *Drogue, Adolescence et Milieu Scolaire*. Tanger, pp 271.

Larivee, S et al., 1994. "L'interaction du profil intellectuel et de la turbulence à l'école primaire comme prédicteur de la délinquance autorévélee". *Psychologica Belgica*, vol. 34, n° 1, pp. 1-31.

Libération. Exploitation sexuelle des enfants: Des chiffres alarmants. **In** : *Atlasvista.info*. Disponible sur <www.avmaroc.com/dossiers.php> (consulté le 27/2/04)

M'JID, Najat., 2001. *Rapport sur la situation de l'exploitation sexuelle des enfants dans la région MENA*. Communication présenté lors de la Conférence régionale préparatoire au congrès de Yokohama : forum arabo-african contre l'exploitation sexuelle des enfants. Casablanca, (Maroc), 10 septembre 2001.

Ministère de la Jeunesse et des Sports. Direction de la Jeunesse et de l'Enfance. 2001, *Consultation Nationale des Jeunes. Enquête auprès de 18 109 jeunes*

Ministère de la Santé Publique, 1994. *Le Médecin et la drogue*. Dossiers pratiques. Programme national de prévention de l'usage des drogues.

Ministère de la Santé. 1999. *Le tabagisme et ses impacts. Préambule*. Direction de l'Epidémiologie et de lutte contre les Maladies. Division des Maladies Non Transmissibles.

Moser, G., 1987. *L'agression*. Paris : PUF.

OMS, 2002. *Rapport mondial sur la violence et la santé : résumé*. Genève.

Service correctionnel du Canada. 1995, *Les délinquants (non sexuels) à comportement violent. Modèle conceptuel*. N° R-42. Division de la recherche. Recherche et développement correctionnels. Novembre 1995. *Disponible sur <www.csc-scc-gc.ca/text/rsrch/reports/r42/r42e02_f.shtml> (consulté le 26.02.04)*.

Stattin, H. & Magnusson, D., 1989. "The role of early aggressive behavior in the frequency, seriousness, and type of later crime". *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 57, pp. 710-718.

Stephens T, Morin M, (rédacteurs). Santé Canada, 1999. *Enquête de 1994 sur le tabagisme chez les jeunes.. Rapport technique*. Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services Canada. Cat. H49-98/1-1994F.

Sullerot, E., 1999. "La souffrance des jeunes en chiffres. Le divorce nuit à la santé des enfants". *Population et Avenir*. n° 645.

White et al, 1994. "Measuring impulsivity and examining its relationship to delinquency". *Journal of abnormal psychology*, 103, pp. 192-205.

Annexes

Tableau 1. Recensement général des crimes des mineurs poursuivis par les tribunaux en l'année 2002

Type de crimes	Nombre d'affaires	Nombre de poursuivis devant les tribunaux			
		masculin	féminin	étrangers	Total
Délits et crimes contre les personnes الجنايات والجنح المرتكبة ضد الأشخاص					
Homicide volontaire القتل العمد	21	20	2	0	22
Homicide involontaire القتل الخطأ	115	113	3	0	116
Empoisonnement التسميم	0	0	0	0	0
Coups et blessures entraînant involontairement la mort الضرب والجرح المفضي إلى الموت دون نية إحداثه	34	32	3	0	35
Coups et blessures entraînant un handicap الضرب والجرح المفضي إلى عاهة مستديمة	52	61	3	0	64
Coups et blessures الضرب والجرح	3413	3179	735	0	3914
Echange de coups et blessures تبادل الضرب والجرح	637	613	204	0	817
Violence العنف	993	692	272	2	966
Participation à un rixe المساهمة في المشاجرة	249	198	99	0	297
Jet de pierre الرشق بالحجارة	55	61	5	0	66
Diffamation الفذف والسب العلني	267	220	63	0	283
Total	5836	5169	1389	2	6560
Crimes et Délits financiers الجنايات والجنح المرتكبة ضد الأموال					
Esroquerie التصيب	5	4	1	0	5
Abus de confiance خيانة الأمانة	32	26	6	0	32
Destruction et vandalisme التخريب والاتلاف	32	39	2	0	41
Vol qualifié السرقة الموصوفة	274	336	7	0	343
Vol simple السرقة البسيطة	1182	1305	123	0	1428
Vol (Pickpockets) النشل	225	247	12	0	259
Dissimulation d'objets résultant crime إخفاء الأشياء المتحصلة من الجريمة	38	36	6	0	42
Attaque des biens d'autrui الهجوم على ملك الغير	352	364	34	0	398
Destruction du bien public تكسير شيء مخصص للمنفعة العامة	94	117	8	0	125

Tableau 1 (suite). Recensement général des crimes des mineurs poursuivis par les tribunaux en l'année 2002

Vente de cigarette sans autorisation بيع السجائر بدون رخصة	154	167	0	0	167
Incendies إضرار النار	33	40	2	0	42
Abattage arbres sans autorisation قطع الأشجار بدون رخصة	264	261	5	0	266
Paître dans la forêt de l'Etat الرعي في غابة الدولة	191	165	30	0	195
Incendie volontaire الإحراق العمدي	1	1	0	0	1
Total	2877	3108	236	0	3344
Délits et crimes touchant la famille et atteintes aux moeurs الجنايات والجنتح الماسة بنظام الأسرة والأخلاق العامة					
Viol الإغتصاب	20	25	0	0	25
Viol entraînant le dépucelage الإغتصاب الناتج عنه اقتضاض	5	5	0	0	5
Viol avec violence هتك العرض بالعنف	134	157	1	0	158
Viol sans violence هتك العرض بدون عنف	44	56	0	0	56
Prostitution الفساد	340	139	265	3	407
Incitation à la débauche, au proxénétisme التحريض على الدعارة	203	78	166	0	244
« Obsession sexuelle » التشذوذ الجنسي	16	22	0	0	22
Total	762	482	432	3	917
Crimes et délits conte la sûreté et le régime de l'Etat الجنايات والجنتح المرتكبة ضد الأمن والنظام العام					
Violation des lieux sacrés إهانة المقدسات	1	1	0	0	1
Mendicité التسول	559	600	59	0	659
Vagabondage التشرد	687	706	191	0	897
Constitution d'une association de malfaiteurs ou de gang تكوين عصابة إجرامية	0	0	0	0	0
Délits de fuite (fugue) الهروب	139	133	12	0	145
Déguisement انتحال صفة	11	9	2	0	11
Total	1397	1449	264	0	1713

Tableau 1 (suite). Recensement général des crimes des mineurs poursuivis par les tribunaux en l'année 2002

Crimes régies par des lois spéciales جرام منظمة بمقتضى قوانين خاصة					
Délits et contraventions forestières الجنح والمخالفات الغابوية	322	283	43	0	326
Contrebande قضايا التهريب	19	21	0	0	21
émigration clandestine الهجرة السرية	299	308	6	11	325
Ivresse السكر العلني	950	922	66	6	994
Contravention au code de la route مخالفة قوانين السير	367	363	20	0	383
Crimes de change et de douane جرائم الصرف والجمرك	1	2	0	0	2
Drogue جرائم المخدرات	425	461	27	0	488
Consommation de stupéfiants تناول مادة مخدرة	232	235	3	0	238
Total	2615	2595	165	17	27777
Total général	13487	12823	2486	22	15331

Source : Ministère de la justice Direction des Affaires Pénales et des Affaires des mineurs.

Infrastructure de sauvegarde de l'enfance

Il existe actuellement 16 centres de sauvegarde de l'enfance au Maroc répartie en :

- 10 centres d'observation et de rééducation,
- 3 centres de rééducation,
- 2 foyers d'action social et un autre foyer est en cours de construction à Menkès,
- 1 centre pour jeunes filles, (le Centre Bennani)

Leur capacité d'accueil atteint 1555. Le nombre de mineurs placés dans ces établissements est de 1820 en 1997, de 1960 en 1998 et de 2631 en 1999.

**Tests de la relation « consommation de drogues- violence physique agie :
lycéens de Casablanca**

SEXE		Value	df	. Sig. Asymp (2-sided)
Masculin	Pearson Chi-Square	5,769	2	0,056
	N of Valid Cases	501		
Féminin	Pearson Chi-Square	13,665	2	0,001
	N of Valid Cases	559		

**Tests de la relation « consommation de drogues- violence physique agie :
semi-urbain de Marrakech**

SEXE		Value	df	Sig. Asymp. (2-sided)
Féminin	Pearson Chi-Square	24,922	2	0,000
	Likelihood Ratio	12,782	2	0,002
	Linear-by-Linear Association	0,041	1	0,840
	N of Valid Cases	752		
Masculin	Pearson Chi-Square	35,521	2	0,000
	Likelihood Ratio	30,295	2	0,000
	Linear-by-Linear Association	1,217	1	0,270
	N of Valid Cases	884		